

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 11

NOVEMBRE 20 21



Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant nomination de monsieur Jean MATAS aux fonctions de directeur du bureau du CNRS d'Ottawa au Canada (DERCI) - 09/11/2021 - - DEC213539DERCI..... p.22

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Nomination de France LAGROIX aux fonctions de Chargée de mission institut à l'INSU à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 - 08/11/2021 - - DEC213363INSU..... p.23

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « Com'On » organisée par l'IFSEM - 18/11/2021 - 18/11/2021 - DEC213625DR01..... p.24

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU 2022-2023 - 15/11/2021 - - DEC213267INSU..... p.25

Décision portant nomination de Madame Laure PETRUCCI aux fonctions de chargée de mission - 26/10/2021 - - DEC213456DAPP..... p.26

DR02

2021

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Georges DEBREGAS et nomination de Monsieur Elie WANDERSMAN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin (LJP) - 10/11/2021 - - DEC213225INP..... p.27

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - 29/10/2021 - - DEC213027INSHS..... p.28

Décision portant habilitation de Mme CARIMALO et de M. DECILAP (UAR2205) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 16/09/2021 - - DEC213032DR02..... p.29

DR04

2021

Décision portant nomination de Mme Carine VAN HEIJENOORT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) - 18/11/2021 - - DEC213395INC..... p.31

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre ROBERT et nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI en qualité de directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR3364 intitulée INGENIERIE, RADIOPROTECTION, SURETE ET DEMANTELEMENT (IRSD) - 29/10/2021 - - DEC213252INP..... p.32

Décision portant nomination de Mme Lydia Andalon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 28/09/2021 - - DEC213233DR04..... p.33

Décision portant nomination de Mme Farah AMAR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 28/09/2021 - - DEC213232DR04..... p.34

Décision portant nomination de M. François LEBLANC en qualité de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU. - 15/11/2021 - - DEC213463INSU..... p.35

Décision portant nomination de M. Gilles ALLA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire - 23/11/2021 - - DEC213672DR04..... p.37

DR05

2020

Décision portant fin de fonctions de Mme Laurence MANOLAKAKIS, chargée de mission à temps partiel - 25/11/2020 - 25/11/2020 - DEC201412DAPP..... p.38

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - MOY500-Délégation île-de-France Meudon - 03/11/2021 - - DEC213560DR05..... p.39

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - MOY1632 DRH - 23/11/2021 - - DEC213675DR05..... p.41

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - GIS IDA - UMR8586 - 04/10/2021 - - DEC213306DR05..... p.43

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UAR2276 POUCHET - 19/11/2021 - - DEC213640DR05..... p.45

DR06

2021

Décision portant nomination de Mme Emilie Gauthier aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6249 intitulée « Chrono-environnement » - 05/11/2021 - - DEC213444INEE..... p.47

Décision portant désignation de Mme Isabelle Bihannic aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - 05/11/2021 - - DEC213569DR06..... p.48

DR07

2021

Décision portant nomination de Mme Djemilia CAVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5205 intitulée "Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information". - 29/06/2021 - - DEC211942DR07..... p.49

Décision portant nomination de M. Éric BONJOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques". - 07/06/2021 - - DEC211943DR07..... p.50

Décision portant nomination de M. Florent LAFAY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques". - 07/06/2021 - - DEC211944DR07..... p.51

Décision portant nomination de M. Matthieu GUIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5574 intitulée "Centre de Recherche Astrophysique de Lyon". - 09/09/2021 - - DEC211945DR07..... p.52

Décision portant nomination de M. Alexandre JEANNEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5574 intitulée "Centre de Recherche Astrophysique de Lyon". - 09/09/2021 - - DEC211946DR07..... p.53

Décision portant nomination de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5510 intitulée "Matériaux : Ingénierie et Science". - 08/06/2021 - - DEC211980DR07..... p.54

Décision portant nomination de Mme Bérangère REDON aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) - 02/11/2021 - - DEC212290INSHS..... p.55

Décision portant fin de fonctions de M. Thierry Ollivier chargé de mission. - 14/09/2021 - - DEC212550IN2P3..... p.56

Décision portant nomination de Mme Christine Gasq aux fonctions de chargé de mission - 14/09/2021 - - DEC212552IN2P3..... p.57

Décision portant habilitation de de Mme Camille JOUSSE aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213171DR07..... p.58

Décision portant habilitation de Messieurs Bastien Lunardelli et Frédéric Dappozze aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 25/11/2021 - - DEC213728DR07..... p.60

Décision portant nomination de Mme Carole Saucé aux fonctions de responsable du pôle de gestion des carrières du service des ressources humaines de la délégation régionale Rhône Auvergne - 25/11/2021 - - DEC213738DR07..... p.62

Décision portant habilitation de M. Cedric Orelle aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 26/11/2021 - - DEC213746DR07..... p.63

Décision portant habilitation de Mme Sarah Bigot et M. Vincent Chaptal aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 27/10/2021 - - DEC213517DR07..... p.65

Décision portant habilitation de Mmes Karyn MERCIER et Pauline PETRYSZYN aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 27/10/2021 - - DEC213529DR07..... p.67

Décision portant habilitation de Mme Aurélie De Sousa aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/10/2021 - - DEC213542DR07..... p.69

Décision portant habilitation de de Mme Elodie PHILIBERT et M. Tarak BOUAKKEZ aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 03/11/2021 - - DEC213559DR07..... p.71

Décision portant nomination de M. Jacques JOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5005 intitulée "Laboratoire Ampère". - 17/03/2021 - - DEC211209DR07..... p.73

Décision portant nomination de M. Félix VALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée "Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes Naturels Anthropisés". - 09/07/2021 - - DEC211245DR07..... p.74

Décision portant nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée "Archéologie et archéométrie". - 20/07/2021 - - DEC211272DR07..... p.76

Décision portant nomination de Mme Françoise MECHIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux Polymères". - 01/04/2021 - - DEC211292DR07..... p.77

Décision portant nomination de M. Philippe CHAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5259 intitulée "Laboratoire de mécanique des contacts et des structures". - 08/04/2021 - - DEC211344DR07..... p.78

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge BUATHIER, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5008 intitulée "Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon". - 08/04/2021 - - DEC211598DR07..... p.79

Décision portant nomination de M. Pierrick ZERBINO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5008 intitulée "Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon". - 08/04/2021 - - DEC211599DR07..... p.80

Décision portant nomination de Mme Bérangère LESAINTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5510 intitulée "Matériaux : Ingénierie et Science". - 29/09/2021 - - DEC211667DR07..... p.81

Décision portant nomination de Mme Pascale CHEVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée "Biométrie et biologie évolutive". - 28/06/2021 - - DEC211729DR07..... p.82

Décision portant nomination de M. Stéphane DELMOTTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée "Biométrie et biologie évolutive". - 28/06/2021 - - DEC211730DR07..... p.83

Décision portant nomination de Mme Hélène HENRI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée "Biométrie et biologie évolutive". - 28/06/2021 - - DEC211731DR07..... p.84

Décision portant nomination de M. Benjamin REY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée "Biométrie et biologie évolutive". - 28/06/2021 - -

DEC211732DR07..... p.85

Décision portant nomination de Mme Florence CHENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5596 intitulée "Dynamique du langage". - 26/05/2021 - -

DEC211733DR07..... p.86

Décision portant nomination de M. Vincent DOLIQUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5672 intitulée "Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon". - 13/07/2021 - -

DEC211742DR07..... p.87

Décision portant nomination de M. Franck VITTOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5672 intitulée "Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon". - 13/07/2021 - -

DEC211743DR07..... p.88

Décision portant nomination de M. Éric SAHUC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6533 intitulée "Laboratoire de Physique Corpusculaire". - 20/05/2021 - -

DEC211924DR07..... p.89

DR08

2021

Nomination de Nathalie POTHIER aux fonctions de Chargée de Mission à temps partiel Institut à l'INSU - 15/11/2021 - - DEC213450INSU..... p.90

Décision portant nomination de Monsieur Daniel ALQUIER aux fonctions de chargé de mission - 08/11/2021 - - DEC213454DAPP..... p.91

Décision portant nomination de M. Yves Cherel, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7372 intitulée « Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) » - 05/11/2021 - - DEC213284INEE..... p.92

DR10

2020

Décision portant désignation de Mme Amélie Aubert aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) - 16/12/2020 - - DEC202330DR10..... p.93

Décision portant désignation de M. Vincent-Joseph Poirel aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

- 07/12/2020 - - DEC202178DR10..... p.95

Décision portant désignation de M. Guillaume Fleith aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 11/12/2020 - - DEC202279DR10..... p.97

2021

Décision portant nomination de Madame Aude CHAMBODUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU 2022-2023 - 08/11/2021 - - DEC213265INSU..... p.99

Décision portant désignation de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - 26/04/2021 - - DEC211817DR10..... p.100

Décision portant désignation de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 08/03/2021 - - DEC210985DR10..... p.102

Décision portant désignation de Mme Lydia Karmazin aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) - 26/04/2021 - - DEC211812DR10..... p.104

Décision portant désignation de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) - 26/04/2021 - -

DEC211809DR10..... p.106

Décision portant nomination de M. Gérard Strub aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 04/05/2021 - -

DEC211880DR10..... p.108

Décision portant désignation de M. Cedric Leuvre aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) -

08/03/2021 - - DEC210986DR10..... p.109

Décision portant désignation de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) -

25/01/2021 - - DEC210583DR10..... p.111

Décision portant désignation de M. Bruno Senger aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) - 26/04/2021 - -

DEC211822DR10..... p.113

Décision portant désignation de Mme Caroline Schneider aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) -

26/04/2021 - - DEC211820DR10..... p.115

Décision portant désignation de Mme Stéphanie Baudrey aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FR1589) au sein de l'unité

propre de recherche UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN (ARN) - 25/01/2021 - -

DEC210580DR10..... p.117

Décision portant désignation de Mme Vasiliki Papaefthymiou aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie,

l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 26/04/2021 - - DEC211818DR10..... p.119

DR11

2021

Décision portant nomination de Mme Céline Beaujean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5525 intitulée TIMC-IMAG. - 07/10/2021 - - DEC210054DR11..... p.121

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 18/11/2021 - - DEC213624DR11..... p.123

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 18/11/2021 - - DEC213619DR11..... p.125

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 04/11/2021 - - DEC213568DR11..... p.127

décision portant nomination de Monsieur Pierre Lemonde aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 27/10/2021 - - DEC213368DAPP..... p.129

Nomination de Helle PEDERSEN aux fonctions de Chargée de mission INSU à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 - 08/11/2021 - - DEC213344INSU..... p.130

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 01/10/2021 - - DEC213294DR11..... p.131

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 27/09/2021 - - DEC213201DR11..... p.133

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 27/09/2021 - - DEC213200DR11..... p.135

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 15/09/2021 - - DEC213042DR11..... p.137

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 26/10/2021 - - DEC213514DR11..... p.139

DR12

2021

Décision portant nomination de Monsieur Maurice LIBES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU 2022 - 08/11/2021 - - DEC213302INSU..... p.141

Décision portant nomination de M. Philippe HOEST en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 28/09/2021 - - DEC213036INSB..... p.142

Décision portant désignation de Mme Gaëlle PHILIPPIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) - 31/08/2021 - - DEC212649DR12..... p.144

Décision portant désignation de M. Frédéric JOURQUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) - 31/08/2021 - - DEC212642DR12..... p.145

Décision portant habilitation de certains agents de la Délégation Provence & Corse (MOY1200) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 10/11/2021 - - DEC213603DR12..... p.146

Décision portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) - 28/10/2021 - - DEC212630DR12..... p.148

Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) - 27/10/2021 - - DEC212628DR12..... p.149

Décision portant désignation de M. Frédéric GUIBAL aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) - 20/09/2021 - - DEC212027DR12..... p.150

Décision portant nomination de M. Luc RENAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée - 09/09/2021 - - DEC212635DR12..... p.151

DR13

2021

Décision portant habilitation de M. Laurent PREZEAU (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213656DR13..... p.152

Décision portant habilitation de Mmes Mae DECOLLOGNE et Aurélie LIEUVIN (DR13) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213657DR13..... p.153

Décision portant habilitation de Mme Anne MOREL (CRBM) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213658DR13..... p.154

Décision portant habilitation de Mme Ana RODRIGUES (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213659DR13..... p.155

Décision portant habilitation de Mme Nathalie JULIE aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213670DR13..... p.156

Décision portant habilitation de Mmes M DECOLLOGNE, N JULIE, A LIEUVIN, (DR13) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 25/11/2021 - - DEC213729DR13..... p.157

Décision portant habilitation de Mme Julie PANNEQUIN (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 26/11/2021 - - DEC213736DR13..... p.158

Décision portant habilitation de M. Olivier GIMENEZ (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/11/2021 - - DEC213749DR13..... p.159

Décision portant habilitation de M. Matteo MANGONI (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/11/2021 - - DEC213757DR13..... p.160

Décision portant habilitation de Mme Claire BERTICAT (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/11/2021 - - DEC213759DR13..... p.161

Décision portant désignation de Mme Mylène MARIE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier.

- 01/10/2021 - - DEC213407DR13..... p.162
Décision portant habilitation de M. Christoph HAAG (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/10/2021 - - DEC213545DR13..... p.164
Décision portant habilitation de M. Olivier Gimenez aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 09/11/2021 - - DEC213591DR13..... p.165
Décision portant habilitation de Mme Nathalie JULIÉ aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 10/11/2021 - - DEC213602DR13..... p.166
Décision portant habilitation de M. Sébastien LION (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 16/11/2021 - - DEC213612DR13..... p.167
Décision portant habilitation de M. Laurent PREZEAU (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 16/11/2021 - - DEC213613DR13..... p.168
Décision portant habilitation de M. Etienne SCHWOB et M. Stéphan MORA aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 17/11/2021 - - DEC213618DR13..... p.169
Décision portant habilitation de Mme Marie-Claude QUIDOZ (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 18/11/2021 - - DEC213623DR13..... p.170
Décision portant nomination de M Dine ADJOUBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier. - 17/08/2021 - - DEC212833DR13..... p.171
Décision portant nomination de M Eric ALIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb. - 17/08/2021 - - DEC212835DR13..... p.172

DR14

2021

Décision portant habilitation de Mme fanny WEISS et Messieurs Alexandre WODRINSKI et Christophe MINGOTAUD
IMRCP - UMR5623
aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors du Séminaire scientifique à la MRV le 13 décembre 8h30-17h30
- 29/10/2021 - - DEC213538DR14..... p.173
Décision portant habilitation de Mme Virginie MAHDI et M. Stéphane LEBLANC aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de l'Assemblée Générale des directrices et directeurs d'unité le 26 novembre de 10h00 à 14h00 à l'IBCG - 23/11/2021 - - DEC213674DR14..... p.174
Décision portant habilitation de Mme Inès LIZANO lors d'une action collective sur les aidants familiaux le 09 novembre 2021 de 14h00 à 16h00 au sein de la DR14 - 03/11/2021 - - DEC213561DR14..... p.175
Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de chargée de mission temps partiel pour l'INP - 15/11/2021 - - DEC213551INP..... p.176
Décision portant nomination de Mme Caroline Datchary, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) - 08/11/2021 - - DEC212886INSHS..... p.177
Décision portant habilitation de Mmes Catherine DEMATTEIS, Valéria MEDINA, Carole MAINGUY et M. Clément BLONDEL aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la signature de la convention entre le CNRS et l'Académie de Toulouse
Au sein de l'unité CEMES UPR8011, le 15 novembre 2021 de 14h00 à 15h30
- 08/11/2021 - - DEC213579DR14..... p.178
Décision portant habilitation de Mmes Catherine DEMATTEIS, Valéria MEDINA, Carole MAINGUY et M. Clément BLONDEL lors de la cérémonie de remise du cristal collectif CNRS Occitanie Ouest 2020-2021 le 16 décembre 2021 de 14h00 à 20h00 - 08/11/2021 - - DEC213583DR14..... p.179

Décision portant nomination de Mme Aurélie MARCHAUDON en qualité de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU. - 08/11/2021 - - DEC213343INSU..... p.180

Décision portant nomination de M. Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU. - 27/10/2021 - - DEC213339INSU..... p.181

DR15

2021

Décision portant habilitation de de Mme Virginie Cosseron et M. Laurent Cruchon aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 04/11/2021 - - DEC213567DR15..... p.182

Décision portant habilitation de Mme Bénédicte Michalon et Mme Sylvie Vignolles aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 18/11/2021 - - DEC213631DR15..... p.184

Décision portant habilitation de Mme Véronique Bénard et de M. Christophe Couilleau aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 09/11/2021 - - DEC213597DR15..... p.186

Décision portant habilitation de Mmes Laurence Chevillot, Elise Douat, Céline Maujard, Charlotte Pourtau et Leïla Ramjan aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 25/11/2021 - - DEC213724DR15..... p.188

Décision portant habilitation de Mme Valérie Alfaut aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 16/11/2021 - - DEC213616DR15..... p.190

DR16

2021

Décision portant nomination de M. Emmanuel Henry aux fonctions de chargé de mission - 22/10/2021 - - DEC213305INSHS..... p.192

DR17

2021

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dimitri LAGUE, directeur par intérim et de M. Cédric WOLF, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service, OSUR [UMS3343] intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes". - 09/11/2021 - - DEC213518INSU..... p.193

Décision portant nomination de M. Yohann MORILLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6200 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES MOLECULAIRES D'ANGERS (MOLTECH ANJOU) - 27/10/2021 - - DEC213495DR17..... p.194

Décision portant nomination de Mme Perrine PAUL - GILLOTEAUX en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 08/11/2021 - - DEC213446INSB..... p.195

Décision portant nomination de M. Franck PARASKIOVA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays-de-Loire - 23/11/2021 - - DEC213673DR17..... p.196

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR8227 - 22/11/2021 - - DEC213627DR17..... p.197

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - MOY1700 - 16/11/2021 - - DEC213610DR17..... p.199

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - IRL3614 - 09/11/2021 - - DEC213590DR17..... p.201

DR18

2021

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 - DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 15/11/2021 - - DEC213606DR18..... p.203

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 28/10/2021 - - DEC213526DR18..... p.204

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8163 -STL, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 26/10/2021 - - DEC213523DR18..... p.205

Décision portant nomination de M. Jonathan CARLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3702 intitulée « Institut de biologie de Lille » (IBL) - 26/08/2021 - - DEC212490DR18..... p.206

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 24/11/2021 - - DEC213710DR18..... p.207

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8522 - PC2A, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/11/2021 - - DEC213661DR18..... p.208

DR19

2021

Décision portant cessation de fonctions de Madame Sophie de Ruffray et nomination de M. Christophe Imbert et de M. Eric Daudé aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES) - 15/11/2021 - - DEC212302INSHS..... p.209

Décision portant nomination de M Jérôme LECOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT) - 04/10/2021 - - DEC213301DR19..... p.210

Décision n° DEC213411DCIF du 08/11/2021 portant cessation de Monsieur Simon LE GALL de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Normandie » du CNRS et nomination de Madame Marie CHANTREUIL-RIVETTE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Normandie » du CNRS - 08/11/2021 - - DEC213411DCIF..... p.211

Décision portant nomination de M. Cyril AUBERT-GEOFFROY aux fonctions de chargé de mission - 08/11/2021 - - DEC213433DRH..... p.212

DR20

2021

Nomination de M. Fabrizio d'ORTENZIO en tant que CMI INSU à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 - 22/11/2021 - - DEC213573INSU..... p.213

Instituts

2021

Décision portant fin de fonctions de Mme Lydia Roos, directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 09/11/2021 - - DEC213548DAJ..... p.214

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marcella Grasso aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 03/11/2021 - - DEC213452DAJ..... p.215

Décision portant nomination de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée LABORATOIRE CATALYSE ET SPECTROCHIMIE (LCS) - 29/11/2021 - - DEC213577INC..... p.216

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2021

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 20/07/2021 - - DEC212273DAJ..... p.217

DR02

2021

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

23/11/2021 - - DEC213654DR02..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/11/2021 - - DEC213655DR02..... p.220

Décision portant délégation de signature à Mme Tiphaine SAMOYALT, directrice par intérim de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 16/11/2021 - - DEC213555DR02..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 05/11/2021 - - DEC213536DR02..... p.224

Décision portant délégation de signature à Madame Alfonsina BELLIO, directrice de l'UMR8582 intitulée "Groupe, sociétés, religions, laïcités (GSRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/11/2021 - - DEC213534DR02..... p.226

DR05

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Le Poulennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques - 17/06/2021 - - DEC212242DR05..... p.228

Décision portant délégation de signature à Mme Ilham BENAYAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) - 28/09/2021 - - DEC213238DR05..... p.229

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/09/2021 - - DEC213235DR05..... p.230

DR06

2021

Décision portant délégation de signature à M. Francis RAOUL et M. Sébastien LANDRY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement - 15/11/2021 - - DEC213489DR06..... p.232

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PETITJEAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 08/10/2021 - - DEC213488DR06..... p.234

Décision portant délégation de signature à Mme Andreea PASC directrice par intérim de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/10/2021 - - DEC213486DR06..... p.236

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directrice de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/11/2021 - - DEC213491DR06..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Loïc BRIAND directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/08/2021 - - DEC212786DR06..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Gilles FERON, Mme Corinne LELOUP, Mme Eurélie CACHON et Mme Véronique BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 02/08/2021 - - DEC212788DR06..... p.242

DR07

2021

Décision modifiant la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Cécile Batigne Vallet, directrice de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2021 - - DEC212350DR07..... p.244

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Leroux, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville (BioEnviS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/10/2021 - - DEC213525DR07..... p.246

DR10

2021

Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/11/2021 - - DEC213524DR10..... p.248

DR11

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence DUMOULIN, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/10/2021 - - DEC213193DR11..... p.250

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 25/10/2021 - - DEC213422DR11..... p.252

DR12

2021

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT directeur par intérim de l'UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/06/2021 - - DEC212262DR12..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212678DR12..... p.255

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ de l'unité UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212695DR12..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265 intitulée Institut Biosciences et biotechnologies d'Aix-Marseille (BIAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212696DR12..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212701DR12..... p.261

Décision portant délégation de signature à Mme Thi Phuong Ngoc NGUYEN, directrice de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches Asiatiques (IrAsia), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212973DR12..... p.263

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MICHOTEY, directrice par intérim de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2021 - - DEC212988DR12..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Didier JOSSELIN, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212989DR12..... p.267

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213604DR12..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213004DR12..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS3367 intitulée Centre d'Immunophénomique (CIPHE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213076DR12..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques, (Agorantic), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213099DR12..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213160DR12..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHABBERT, directeur de l'unité GDR2074 intitulée Physiopathologie vestibulaire (VERTIGE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213161DR12..... p.279

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès MARTIAL, directrice par intérim de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNELIAS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213350DR12..... p.281

Décision portant délégation de signature à M. Julien TOUBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) - 05/10/2021 - - DEC213357DR12..... p.283

Décision portant délégation de signature à M. Samuel ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) - 01/09/2021 - - DEC213391DR12..... p.284

Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213393DR12..... p.285

DR13

2021

UMR5186 - Délégation de signature Mme Florence MARCH - 30/09/2021 - - DEC213272DR13..... p.286

PRM- UMR5815 - Délégation de signature M. Malo DEPINCÉ - 07/04/2021 - - DEC211768DR13..... p.287

PRM - GDR2071- Délégation de signature M. Etienne AUDINAT - 29/03/2021 - - DEC211507DR13..... p.288

GDR3322 - Délégation de signature Mme Anaïs DREAU - 20/10/2021 - - DEC213457DR13..... p.289

DR14

2021

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VIAU, directeur de l'unité UMR5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets (LPCNO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210644DR14..... p.290

Décision portant délégation de signature à Mme Assia KHODJA et à M. Brice ALTMAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5215 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets (LPCNO) - 14/01/2021 - - DEC210646DR14..... p.292

Décision portant délégation de signature à M. Olivier NEYROLLES, directeur de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 14/01/2021 - - DEC210655DR14..... p.293

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MULLER-STAULMONT, directrice adjointe, M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, Mm Marie-Odile TINNES, IEHC et Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS). - 12/03/2021 - - DEC210657DR14..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503, intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210665DR14..... p.296

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FRANCES, M. Pierre GROS et Mme Patricia ULIANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC) - 14/01/2021 - - DEC210666DR14..... p.298

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain BONVALOT, directeur de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210688DR14..... p.299

Décision portant délégation de signature à M. Marc de RAFELIS, M. Marc BLANCHARD, M. Dominique REMY, M. Olivier RIBOLZI et Mme Laurence MARLATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET) - 16/03/2021 - - DEC210690DR14..... p.301

Décision portant délégation de signature à M. Laurent TERRAY, directeur de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplage et Incertitudes (CECI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210707DR14..... p.303

Décision portant délégation de signature à M. Julien BOE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5318, intitulée Climat, Environnements, Couplages et Incertitudes, (CECI) - 14/01/2021 - - DEC210709DR14..... p.305

Décision portant délégation de signature à Mme Prisca KERGOAT, directrice de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210711DR14..... p.306

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LEMISTRE, Mme Laurence TIBERE, Mme Christelle ABRAHAM, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5044, intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) - 14/01/2021 - - DEC210716DR14..... p.308

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique POQUILLON et à Mme Dominique BONSIRVEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3623, intitulée Centre de Microcaractérisation CASTAING - 23/08/2021 - - DEC212562DR14..... p.309

Décision portant délégation de signature à M. Samuel MORIN, directeur de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210768DR14..... p.310

Décision portant délégation de signature à Mme Nadia FOURRIE et à Mme Nathalie BOULLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM) - 05/01/2021 - - DEC210769DR14..... p.312

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MARIN, directeur de l'unité UMR5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210770DR14..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François CRETAUX, Mme Isabelle DADOU, M. François LACAN, M. Bertrand DARLY et Mme Agathe BARITAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS). - 08/02/2021 - - DEC210771DR14..... p.315

Décision portant délégation de signature à M. Liviu NICU, directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210780DR14..... p.316

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KANICHE, M. Pierre LOPEZ, M. Pierre TEMPLE-BOYER, Mme Nathalie ROMERO-ALIAS et Mme Hélène CLUZEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS) - 11/03/2021 - - DEC210781DR14..... p.318

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRAUD, délégué régional de la délégation Occitanie Ouest. - 03/02/2021 - - DEC210977DR14..... p.319

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand GEORGEOT, directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2021 - - DEC211782DR14..... p.320

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DESTAINVILLE et Mme Malika BENTOUR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT) - 19/04/2021 - - DEC211783DR14..... p.322

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/11/2021 - 16/11/2021 - DEC211784DR14..... p.323

Décision portant délégation de signature à M. François CORNET et à Mme Céline ROZIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI) - 16/11/2021 - 16/11/2021 - DEC211785DR14..... p.325

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme CHAVE, directeur de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2021 - - DEC211786DR14..... p.326

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2021 - - DEC211788DR14..... p.328

Décision portant délégation de signature à Mme Claire THOUAILLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO) - 16/04/2021 - 16/04/2021 - DEC211789DR14..... p.330

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/07/2021 - - DEC212484DR14..... p.331

Décision portant délégation de signature à Mme Céline ROZIER, à Mme Christine BAILLAT, à Mme Françoise PONS, à Mme Carole LECINANA, à Mme Erika LENOURY et à Mme Anne COMERA GRANDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5077, intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD) - 15/07/2021 - - DEC212519DR14..... p.333

Décision portant délégation de signature à Mme Fatima L'FAQIHI, M. Jacques IZOTEP et M. Nicolas BLANCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5051 intitulée Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires (INFINITy) - 14/01/2021 - - DEC210633DR14..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FAZILLEAU, directeur de l'unité UMR5051, intitulée Institut Toulouse des Maladies Infectieuses et Inflammatoire (INFINITy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2021 - - DEC210631DR14..... p.336

Décision portant délégation de signature à Mme Claire MOUTOU, à M. Ludovic MARGERIN, à M. François PAJOT, à Mme Laurence LAVERGNE, à Mme Christelle FEUGADE, à M. Alexandre BAUDRIMONT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP) - 02/11/2021 - - DEC213461DR14..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LOUARN, directeur de l'unité UMR5277 intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/11/2021 - - DEC213460DR14..... p.340

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PRZEWOZNY et à Mme Valérie TARTAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5263 intitulée Cognition, Langues, langage, Ergonomie (CLLE) - 11/03/2021 - - DEC210721DR14..... p.342

DR16

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe COQUET, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212857DR16..... p.343

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel BABIN, directeur de l'unité IRL3376 intitulée « TAKUVIK », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212859DR16..... p.345

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur de l'unité IRL3457 intitulée « Centre de Recherches Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212860DR16..... p.347

Décision portant délégation de signature à Monsieur Govindan RANGARAJAN, directeur de l'unité IRL3494 intitulée « Indo-French Center for Applied Mathematics » (IFCAM), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212863DR16..... p.349

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212864DR16..... p.351

Décision portant délégation de signature à Monsieur Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité IRL3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212866DR16..... p.353

Décision portant délégation de signature à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'unité IRL3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212873DR16..... p.355

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212930DR16..... p.358

Décision portant délégation de signature Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1679 intitulée « Bureau de représentation du CNRS pour l'Océanie » à Melbourne (Australie) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212943DR16..... p.360

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213006DR16..... p.362

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213570DR16..... p.364

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 23/08/2021 - - DEC212403DAJ..... p.366

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité UMR9192 intitulée « Processus Infectueux en Milieu Insulaire et Tropical » (PIMIT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212437DR16..... p.374

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212438DR16..... p.376

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain MERMET, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212743DR16..... p.378

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau Asie du sud-est à Singapour » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212744DR16..... p.380

Délégation de signature consentie à Madame Sylvie ROUSSET, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction des Données Ouvertes de la Recherche » (DDOR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212752DR16..... p.382

Délégation de signature consentie à Madame Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212754DR16..... p.384

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnaud VASSEUR, Médecin-Coordonateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212761DR16..... p.386

Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caraïbéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212771DR16..... p.388

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ORIVEL, directeur de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212773DR16..... p.390

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthieu LE CORRE, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien » (ENTROPIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212774DR16..... p.392

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212775DR16..... p.394

Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane BLANC, directeur de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212787DR16..... p.396

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212794DR16..... p.398

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CONTE, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212796DR16..... p.400

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie POZNER, directrice par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre d'Etudes Franco-Russe », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212797DR16..... p.402

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212799DR16..... p.404

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212800DR16..... p.406

Décision portant délégation de signature à Monsieur Makram ABBES, directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique (CEFREPA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212809DR16..... p.408

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212812DR16..... p.410

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212813DR16..... p.413

Décision portant délégation de signature à Madame Maya COLLOMBON, directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212815DR16..... p.415

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé FRITZ, directeur de l'unité IRL2008 intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212823DR16..... p.418

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DIGUET, directeur de l'unité IRL2010 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212825DR16..... p.420

Décision portant délégation de signature à Monsieur William RENDU, directeur de l'unité IRL2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAN), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212826DR16..... p.422

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212846DR16..... p.424

Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212849DR16..... p.426

Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis FERRIERE, directeur de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212853DR16..... p.428

Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis BENDEJACQ, de l'unité IRL3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212856DR16..... p.431

DR17

2021

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/11/2021 - - DEC213644DR17..... p.433

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice par intérim de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/11/2021 - - DEC213647DR17..... p.435

Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3647 intitulée Invasions biologiques (InvaBio) - 06/10/2021 - - DEC211811DR17..... p.437

DR18

2021

Décision portant délégation de signature GDR2095 ChémoBiologie - 20/10/2021 - - DEC213453DR18..... p.438

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MELIN, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR8520 intitulée Institut de l'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) - 30/09/2021 - - DEC213275DR18..... p.440

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, Directeur de l'Unité Fédération de Recherche FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) - 30/09/2021 - - DEC213263DR18..... p.442

Décision portant délégation de signature LEM - 30/09/2021 - - DEC213258DR18..... p.444
délégation portant signature GRD2108 Approches Quantitatives du Vivant - 25/10/2021 - - DEC213487DR18..... p.446

DR20

2021

Décision portant modification de la décision DEC200593DR20 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/10/2021 - - DEC213558DR20..... p.448

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR17

2018

Décision portant fermeture de l'unité mixte de service n°3465 intitulée « Flotte océanographique Française (FOF) » - 16/11/2021 - - DEC210585INSU..... p.449

07.04. Décisions tarifaires

DR12

2021

Tarifification de la plateforme de microscopie électronique - 02/11/2021 - - DEC213532DR12..... p.450

DR13

2021

UAR3426 BIOCAMPUS PLATEFORME IPAM - PLATEAU IRCM - 17/11/2021 - -

DEC213617DR13..... p.452

UAR3426 BIOCAMPUS PLATEFORME MRI - 25/11/2021 - - DEC213717DR13..... p.454

DR14

2021

Décision relative au tarif de la plateforme ECELLFRANCE de IçUMR5070 intitulée Géoscience and Rejuvenation research center in Toulouse (RESTORE). - 09/06/2021 - - DEC212100DR14..... p.457

Décision relative aux tarifs des produits de IçUMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET) - 14/04/2021 - - DEC211860DR14..... p.459

tarifs des prestations de la plateforme METATRON de IçUPR 2001 intitulée Station dçEcologie Théorique et Expérimentale (SETE) - 12/10/2021 - - DEC213348DR14..... p.461

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2021

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°2, compétente à l'égard des chargés de recherche - 29/10/2021 - - DEC213547DRH..... p.463

Décision modificative n°4 portant sur l'accueil en délégation, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2021) - 28/10/2021 - - DEC213439DRH..... p.464

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2021 - 23/06/2021 - - DEC212220DRH..... p.466

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°1, compétente à l'égard des directeurs de recherche - 05/11/2021 - - DEC213574DRH..... p.468

Décision portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 03/11/2021 - - DEC213515DAJ..... p.469

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre des évènements organisés par la délégation Île-de-France Villejuif - 05/11/2021 - - DEC213572DR01..... p.474

Décision portant habilitation d'un agent aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la Cérémonie des Talents CNRS 2020 et 2021 de la circonscription CNRS Île-de-France Villejuif - 22/11/2021 - - DEC213660DR01..... p.475

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la cérémonie du Cristal collectif du CNRS de la circonscription Île-de-France Villejuif - 23/11/2021 - - DEC213689DR01..... p.476

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSER) - 22/07/2021 - - DEC212030INSHS..... p.477

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « Maîtriser les risques juridiques au CNRS » - 26/11/2021 - - DEC213575DR01..... p.478

DR04

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8030 intitulée Génomique métabolique - 29/10/2021 - - DEC213546DR04..... p.479

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay - 16/11/2021 - - DEC213609DR04..... p.480

DR05

2021

Décision portant nomination de Mme Elena Vezzadini aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8171 intitulée « Institut des mondes africains - IMAf ». - 02/11/2021 - - DEC213332INSHS..... p.481

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui à la recherche n°2999 intitulée « Unité support d'Études Asiatiques ». - 02/11/2021 - - DEC213071INSHS..... p.482

DR07

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR) - 22/11/2021 - - DEC213665DR07..... p.483

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne - 21/10/2021 - - DEC213557DR07..... p.484

DR13

2021

Décision portant habilitation de M. Sébastien BLANQUER (ICGM) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/11/2021 - - DEC213756DR13..... p.486

DR16

2020

Décision portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès l'USR 3456 LEEISA - Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens. - 07/09/2021 - - DEC212433DR16..... p.487

2021

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire à Mme Valérie Da Fonseca e Sousa pour la MOY1605 - 08/11/2021 - - DEC213584DR16..... p.491

Décision portant habilitation à Mme Caroline ROMET, Mme Marguerite MATONDO et Mme Isabelle COURTHIAL-BIEDER aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire pour la MOY1632 - 29/11/2021 - - DEC213750DR16..... p.493

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire pour M. Mahdi NEDDAF de la société S3M pour les événements ayant lieu sur le Campus Gérard-Mégie - 08/11/2021 - - DEC213582DR16..... p.495

Décision portant habilitation de Mme PTASZYNSKI Martina et Mme CHAUCHE Mayssa aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 24/09/2021 - - DEC213220DR16..... p.497

Décision portant habilitation à Mme Laurence SOLA, Mme Monika NOUVELOT et Mme Guénima ZIOUI aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire pour la MOY1632 - 22/11/2021 - - DEC213648DR16..... p.499

Décision portant habilitation de Mme Cathy GREY et Mme Caroline HELLO aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire pour l'INS1618 - 22/11/2021 - - DEC213649DR16..... p.501

Décision portant habilitation de Mr NEDDAF Mahdi de la Société S3M aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213221DR16..... p.503

DR17

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) - 25/10/2021 - - DEC213513DR17..... p.505

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M) - 28/10/2021 - - DEC213531DR17..... p.506

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N) - 25/10/2021 - - DEC213498DR17..... p.507

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy - 26/10/2021 - - DEC213510DR17..... p.508

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) - 26/10/2021 - - DEC213509DR17..... p.509

Instituts

2021

Décision modifiant la DEC212287INSB fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB). - 28/10/2021 - - DEC213528INSB..... p.510

DEC213539DERCI

Décision portant nomination de monsieur Jean MATAS aux fonctions de directeur du bureau du CNRS d'Ottawa au Canada (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Article premier – Monsieur Jan MATAS, Directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de Directeur du bureau du CNRS d'Ottawa au Canada pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la
Science,
Alain SCHUHL

DEC213363INSU

Nomination de Madame France LAGROIX aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame France LAGROIX, Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de seconder et de conseiller le Directeur Adjoint Scientifique en charge du domaine Terre Solide, Stéphane GUILLOT, dans sa politique scientifique, en s'appuyant sur la prospective quinquennale finalisée par le domaine et sur les priorités de l'Institut.

Pour l'exercice de sa mission, France LAGROIX demeure affectée à l'unité mixte de recherche « Institut de Physique du Globe de Paris » (UMR7154-IPGP), 1 rue Jussieu 75238 PARIS CEDEX 05.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

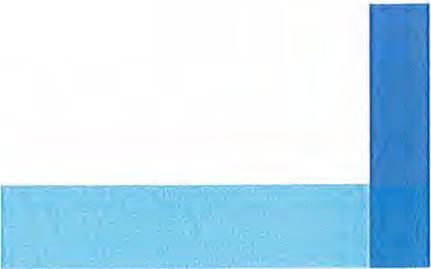
Fait à Paris, le

08.11.21



Pour le Président-directeur général
Et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC213625DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « Com'On » organisée par l'IFSEM

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Christine Girard est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au cours de l'ANF « Com' on » organisée par l'IFSEM.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 novembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC213267INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Pierre VILOTTE, Chercheur à l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP), est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 60% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi pour l'INSU l'ensemble des missions concernant le calcul et le lien calcul/données.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18/11/21

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC213456DAPP**Décision portant nomination de Madame Laure PETRUCCI aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Laure PETRUCCI, professeure des universités est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2021, Madame Laure PETRUCCI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 01, Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 Octobre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213225INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Georges DEBREGEAS et nomination de Monsieur Elie WANDERSMAN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin (LJP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Georges DEBREGEAS, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin (LJP) à compter du 1^{er} octobre 2021.
- II. A compter de cette même date, Monsieur Elie WANDERSMAN, maître de conférences à Sorbonne Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 NOV. 2021**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213027INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée « Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant Mme Anne Simon, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC191557INSHS en date du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur par intérim et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision DEC192933INSHS en date du 3 décembre 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. A compter du 1^{er} juillet 2021 il est mis fin aux fonctions de M. Stéphane Breton, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.
- II. À compter de cette même date, Mme Yolaine Escande, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 2

- I. A compter du 1^{er} octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Yolaine Escande, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.
- II. À compter de cette même date, Mme Tiphaine Samoyault, professeure à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 OCT. 2021**


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213032DR02

Décision portant habilitation de Mme CARIMALO et de M. DECILAP (UAR2205) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211821DAJ modifiée du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de l'unité UAR2205 - Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) :

- Mme Julie CARIMALO, IR2 CNRS
- M. Christophe DECILAP, TCN CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC213395INC

Décision portant nomination de Mme Carine VAN HEIJENOORT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191245DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) et nommant M. Boris VAUZEILLES, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Carine VAN HEIJENOORT, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213252INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre ROBERT et nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI en qualité de directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR3364 intitulée INGÉNIERIE, RADIOPROTECTION, SÛRETÉ ET DÉMANTÈLEMENT (IRSD)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement des unités propres de service ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. A compter du 1^{er} janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité susvisée.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Michel HORODYNSKI, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de cette même unité jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/10/2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213233DR04

Décision portant nomination de Mme Lydia ANDALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que Mme Lydia ANDALON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Lydia ANDALON, TCN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9001, à compter du 01/07/2021.

Mme Lydia ANDALON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Lydia ANDALON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213232DR04

Décision portant nomination de Mme Farah AMAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que Mme Farah AMAR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Farah AMAR, IECN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9001, à compter du 01/07/2021.

Mme Farah AMAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Farah AMAR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213463INSU

Décision portant nomination de M. François LEBLANC en qualité de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François LEBLANC, Directeur de recherche est nommé(e) chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer un point relai en institut des relations avec le CNES telles que définies dans le cadre de l'accord-cadre CNRS-CNES du 8 juillet 2019 dont l'INSU assure la mise en œuvre, et de conforter ainsi dans la durée l'accompagnement de la recherche spatiale au CNRS. Sa mission inclue ainsi également la coordination de la cellule des correspondants spatiaux du CNRS en binôme avec Gilles OHANESSIAN.

Le mandat confié à François LEBLANC couvre aussi les points suivants :

- Renforcer la coopération de l'INSU avec le CNES selon les termes de l'accord cadre CNES-CNRS. Il s'agit de proposer des éléments de politique scientifique pour que le CNRS, via l'INSU, conserve son leadership mondial en matière de recherche spatiale, de travailler au suivi et à une meilleure organisation des recherches spatiales menées au sein des unités de l'INSU dans le cadre d'activités de développement, d'opération, d'exploitation et de réseau de plates-formes ;
- Mettre en place les points de rendez-vous critiques (scientifiques, administratifs, fonctionnels) dans le cadre d'un agenda partagé avec le CNES et de préparer ces points de rendez-vous avec le COMEX de l'INSU ;
- Représenter l'INSU dans la cellule Espace du CNRS en y apportant la politique spatiale de l'INSU comme élément majeur de la recherche spatiale au CNRS, en référence de l'accord cadre CNES-CNRS.

De plus, François LEBLANC a pour mission d'activer et de suivre en interne CNRS les actions de mise en place des outils permettant d'assurer le suivi et le pilotage des moyens alloués à la recherche spatiale et de préparer un accord-cadre pour l'assistance technique dans les unités, avec le DAT et les experts en projets spatiaux.



Pour l'exercice de cette mission, M. François LEBLANC demeure affecté au LATMOS (UMR8190) Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert, 78280 GUYANCOURT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/11/21

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHWIL



DEC213672DR04

Décision portant nomination de Monsieur Gilles ALLA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9168, intitulée Laboratoire de chimie moléculaire ;

Vu la décision DEC202119INC nommant Monsieur Cédric TARD directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Gilles ALLA, technicien (Ecole Polytechnique), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9168 à compter du 23/11/2021, en remplacement de Audrey AUFRANT.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 novembre 2021

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
TARD Cédric



DEC201412DAPP

Décision portant fin de fonctions de Mme Laurence MANOLAKAKIS chargée de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC200800DAPP portant nomination Mme Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2020 aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Laurence MANOLAKAKIS auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Meudon

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 Novembre 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213560DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY500 Délégation île-de-France Meudon :

- Mme Carole Badalian

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 03 novembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier



DEC213675DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité : MOY1632 Direction des ressources humaines

- Mme Caroline ROMET
- Mme Isabelle COURTHIAL-BIEDER,
- Mme Marguerite MATONDO.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 novembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier



DEC213306DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR8586 PRODIG pour le compte du GIS Institut des Amériques (IDA) :

- Virginie Aron

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 octobre 2021



Le Délégué régional

Philippe Cavalier



DEC213640DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UAR2276 POUCHET :

- Madame Barbara VIN

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 novembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier



DEC213444INEE

Décision portant nomination de Mme Emilie Gauthier aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6249 intitulée « Chrono-environnement »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6249 intitulée « Chrono-environnement » et nommant Mme Gudrun Bornette directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 18 octobre 2021, Mme Emilie Gauthier, professeur à l'Université de Franche-Comté, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 17 octobre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213569DR06

Décision portant désignation de Mme Isabelle Bihannic aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;
Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 nommant Mme Laure Giamberini, directrice de l'unité UMR7360 ;
Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur « sources d'origine artificielle » délivré à Mme Isabelle Bihannic le 21 septembre 2021 par Apave ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 25 avril 2018 ;

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

Mme Isabelle Bihannic, IR1, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7660 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux à compter du 05 novembre 2021 jusqu'au 10 septembre 2026.

Article 2 : Missions¹

Mme Isabelle Bihannic exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 05 novembre 2021

La directrice d'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Laure Giamberini

Visa du Président de l'Université de Lorraine

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211942DR07

Décision portant nomination de Mme Djemilia CAVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5205 intitulée « Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5205** intitulée « **Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information** » et nommant **M. PETIT Jean-Marc** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5205** en date du 12 / 10 / 2020 ;

Considérant que **Mme Djemilia CAVRET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Djemilia CAVRET**, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5205** intitulée « **Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information** » à compter du **01/04/2021**.

Mme Djemilia CAVRET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Djemilia CAVRET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 29 juin 2021

Le directeur de l'unité
PETIT Jean-MarcVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

DEC211943DR07

Décision portant nomination de M. Érik BONJOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5280** intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** » et nommant **M. Christophe MORELL** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5280** en date du ---- / ---- / ---- ;

Considérant que **M. Érik BONJOUR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Érik BONJOUR**, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5280** intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** » à compter du **01/04/2021**.

M. Érik BONJOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Érik BONJOUR** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 07 juin 2021

Le directeur de l'unité
Christophe MORELL

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211944DR07

Décision portant nomination de M. Florent LAFAY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5280** intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** » et nommant **M. Christophe MORELL** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5280** en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Florent LAFAY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Florent LAFAY**, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5280** intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** » à compter du **01/04/2021**.

M. Florent LAFAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Florent LAFAY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 07 juin 2021

Le directeur de l'unité
Christophe MORELL

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211945DR07

Décision portant nomination de M. Matthieu GUIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5574 intitulée « Centre de recherche astrophysique de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5574** intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** » et nommant **M. Matthew LEHNERT** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5574** en date du 30 / 03 / 2021 ;

Considérant que **M. Matthieu GUIBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Matthieu GUIBERT**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5574** intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** » à compter du **01/04/2021**.

M. Matthieu GUIBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Matthieu GUIBERT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Genis Laval le 09/09/2021

Le directeur de l'unité
Matthew LEHNERT

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211946DR07

Décision portant nomination de M. Alexandre JEANNEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5574** intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** » et nommant **M. Matthew LEHNERT** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5574** en date du 30 / 03 / 2021 ;

Considérant que **M. Alexandre JEANNEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Alexandre JEANNEAU**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5574** intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** » à compter du **01/04/2021**.

M. Alexandre JEANNEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alexandre JEANNEAU** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Genis Laval le 09/09/2021

Le directeur de l'unité
Matthew LEHNERTVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

DEC211980DR07

Décision portant nomination de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5510¹ intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. Éric MAIRE**, directeur de l'UMR5510 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « **sources scellées** » délivré à **M. Jérôme ADRIEN** le **07/09/2016** par **Apave Formation** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire le 29 avril 2021.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jérôme ADRIEN, *ingénieur de recherche*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **08/09/2017**.

Article 2 : Missions²

M. Jérôme ADRIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Jérôme ADRIEN** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 08 juin 2021

Le directeur d'unité
Éric MAIRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC212290INSHS

Décision portant nomination de Mme Bérangère REDON aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5189 intitulée « Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) »**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) et nommant M. Stéphane Gioanni directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Bérangère REDON, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5189 susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

02 NOV. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC212550IN2P3

Décision portant fin de fonctions de M. Thierry Ollivier chargé de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC202092IN2P3 du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 août 2021, aux fonctions de chargé de mission formation, exercées par M. Thierry Ollivier auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône Auvergne.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC212552IN2P3

Décision portant nomination de Mme Christine Gasq aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine Gasq, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Christine Gasq demeure affectée au Laboratoire de Physique de Clermont – UMR6533 à Aubière.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022, Mme Christine Gasq, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213171DR07

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UAR 2000, Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH - LSE), Mme Camille JOUSSE.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213728DR07

Décision portant habilitation de Messieurs Bastien Lunardelli et Frédéric Dappozze aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5256 – IRCELYON, Messieurs Bastien LUNARDELLI et Frédéric DAPPOZZE.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 Novembre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213738DR07

Décision portant nomination de Mme Carole Saucé aux fonctions de responsable du pôle gestion des carrières du service ressources humaines de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 22 novembre 2021, Mme Carole Saucé, est nommée aux fonctions de responsable du pôle de gestion des carrières du service ressources humaines de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 novembre 2021

Pour le président-directeur général et par délégation,

Le délégué régional
Rhône Auvergne

Laurent Barbieri



DEC213746DR07

Décision portant habilitation de M. Cédric Orelle aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MMSB – UMR5086, Monsieur Cédric ORELLE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le 26 Novembre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213517DR07

Décision portant habilitation de Mme Sarah Bigot et M. Vincent Chaptal aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MMSB, UMR5086, Mme Sarah Bigot et M. Vincent Chaptal.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le 27 Octobre 2021.

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213529DR07

Décision portant habilitation de Mmes Karyn MERCIER et Pauline PETRYSZYN aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité FR3747 – MOM, Mmes Karyn MERCIER et Pauline PETRYSZYN.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le 27 Octobre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213542DR07

Décision portant habilitation de Mme Aurélie De Sousa aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la DR07-MOY700, Mme Aurélie De Sousa

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le 29 Octobre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC213559DR07

Décision portant habilitation de Mme Elodie PHLIBERT et M. Tarak BOUAKKEZ aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la DR 07 – MOY700, Mme Elodie PHILIBERT et M. Tarak BOUAKKEZ

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Villeurbanne, le 03 Novembre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



DEC211209DR07

Décision portant nomination de **M. Jacques JOLY** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée «Laboratoire Ampère».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS portant **renouvellement** de l'unité mixte n°UMR5005 intitulée « **Laboratoire Ampère** » et nommant **M. Christian VOLLAIRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5005¹ en date du 07 / 01 / 2021 ;

Considérant que **M. Jacques JOLY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS des 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jacques JOLY, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « **Laboratoire Ampère** », à compter du **1^{er} janvier 2021**.

M. Jacques JOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jacques JOLY**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Écully le 17/03/2021

Le directeur de l'unité
Christian VOLLAIRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC211245DR07

Décision portant nomination de M. Felix VALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée « Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes Naturels Anthropisés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5023** intitulée « **Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes Naturels Anthropisés** » et nommant **M. Christophe DOUADY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5023** en date du 09 juillet 2021 ;

Considérant que M. Felix VALLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Felix VALLIER, technicien de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5023** intitulée « **Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes Naturels Anthropisés** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Felix VALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Felix VALLIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 09/07/2021

Le directeur de l'unité
Christophe DOUADYVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211272DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéologie et archéométrie ».**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** » et nommant **Mme Cécile BATIGNE-VALLET** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5138** en date du 24 / 06 / 2021 ;

Considérant que **M. Jean-Claude LEFEVRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02 au 04 octobre 2007 et du 06 au 08 novembre 2007** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5138** intitulée « **Archéologie et archéométrie** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Jean-Claude LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Claude LEFEVRE** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 20 juillet 2021

La directrice de l'unité
Cécile BATIGNE-VALLET

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211292DR07

Décision portant nomination de Mme Françoise MECHIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5223** intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères » et nommant **M. Jannick DUCHET-RUMEAU** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5223** en date du 04 / 03 / 2021 ;

Considérant que **Mme Françoise MECHIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Françoise MECHIN, chargée de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5223** intitulée « Ingénierie des matériaux Polymères » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Françoise MECHIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Françoise MECHIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 01 avril 2021

Le directeur de l'unité
Jannick DUCHET-RUMEAU

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU



DEC211344DR07

Décision portant nomination de M. Philippe CHAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5259 intitulée « Laboratoire de mécanique des contacts et des structures ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5259** intitulée « **Laboratoire de mécanique des contacts et des structures** » et nommant **M. Daniel NELIAS** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5259** en date du 08 / 04 / 2021 ;

Considérant que M. Philippe CHAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Philippe CHAUDET, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5259** intitulée « **Laboratoire de mécanique des contacts et des structures** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Philippe CHAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Philippe CHAUDET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 08 avril 2021

Le directeur de l'unité
Daniel NELIAS

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU



DEC211598DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge BUATHIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon ».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC110576DR07** du 10/03/2011 portant nomination de **M. Serge BUATHIER** aux fonctions d'ACMO ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Serge BUATHIER** dans l'unité mixte **UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon »** à compter du **31 mars 2021**.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 08 avril 2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Le directeur de l'unité
Frédéric KUZNIK

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU



DEC211599DR07

Décision portant nomination de M. Pierrick ZERBINO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5008** intitulée « **Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon** » et nommant **M. Frédéric KUZNIK** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5008** en date du 03 / 12 / 2020 ;

Considérant que **M. Pierrick ZERBINO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale du CNRS les 08 et 09 mars 2021 puis du 22 au 24 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pierrick ZERBINO, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5008** intitulée « **Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon** » à compter du **01 avril 2021**.

M. Pierrick ZERBINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierrick ZERBINO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 08 avril 2021

Le directeur de l'unité
Frédéric KUZNIK

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU



DEC211667DR07

Décision portant nomination de Mme Bérangère LESAINTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5510** intitulée « **Matériaux : Ingénierie et Science** » et nommant **M. Eric MAIRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5510** en date du ---- / ---- / ---- ;

Considérant que **Mme Bérangère LESAINTE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 05 et 06 octobre 2015 et du 02 au 04 novembre 2015** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Bérangère LESAINTE, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5510** intitulée « **Matériaux : Ingénierie et Science** » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Bérangère LESAINTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Bérangère LESAINTE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 29/09/2021

Le directeur de l'unité
Eric MAIRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU



DEC211729DR07

Décision portant nomination de Mme Pascale CHEVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **M. Fabrice VAVRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5558** en date du 28 / 06 / 2021 ;

Considérant que **Mme Pascale CHEVRET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 mars 2015 et du 27 au 29 avril 2015** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Pascale CHEVRET, chargée de recherche**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Pascale CHEVRET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Pascale CHEVRET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 28 juin 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice VAVRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211730DR07

Décision portant nomination de M. Stéphane DELMOTTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5558** intitulée «**Biométrie et biologie évolutive**» et nommant **M. Fabrice VAVRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5558** en date du 28 / 06 / 2021 ;

Considérant que **M. Stéphane DELMOTTE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane DELMOTTE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Stéphane DELMOTTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Stéphane DELMOTTE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 28 juin 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice VAVRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211731DR07

Décision portant nomination de Mme Hélène HENRI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **M. Fabrice VAVRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5558** en date du 28 / 06 / 2021 ;

Considérant que **Mme Hélène HENRI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Hélène HENRI, ingénieure d'études**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Hélène HENRI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Hélène HENRI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 28 juin 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice VAVRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211732DR07

Décision portant nomination de M. Benjamin REY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **M. Fabrice VAVRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5558** en date du 28 / 06 / 2021 ;

Considérant que **M. Benjamin REY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 22 et 23 mars et du 26 au 28 avril 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Benjamin REY, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Benjamin REY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Benjamin REY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 28 juin 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice VAVRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



DEC211733DR07

Décision portant nomination de Mme Florence CHENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5596 intitulée « Dynamique du langage ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5596** intitulée « **Dynamique du langage** » et nommant **M. Antoine GUILLAUME** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5596** en date du 09 / 10 / 2019 ;

Considérant que **Mme Florence CHENU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale du CNRS les 12 et 13 janvier 2021 et les 18 et 19 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Florence CHENU, ingénieure de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5596** intitulée « **Dynamique du langage** » à compter du **01/02/2021**.

Mme Florence CHENU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Florence CHENU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 26/05/2021

Le directeur de l'unité
Antoine GUILLAUME

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER



DEC211742DR07

Décision portant nomination de M. Vincent DOLIQUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5672 intitulée « Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5672** intitulée « **Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon** » et nommant **M. Jean-Christophe GEMINARD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5672** en date du 05 / 07 / 2021 ;

Considérant que **M. Vincent DOLIQUE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Vincent DOLIQUE**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5672** intitulée « **Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon** » à compter du **01/01/2021**.

M. Vincent DOLIQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Vincent DOLIQUE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 13 juillet 2021

Le directeur de l'unité
Jean-Christophe GEMINARD

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON



DEC211743DR07

Décision portant nomination de M. Franck VITTOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5672 intitulée « Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5672** intitulée « **Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon** » et nommant **M. Jean-Christophe GEMINARD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5672** en date du 05 / 07 / 2021 ;

Considérant que **M. Franck VITTOZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Alpes du CNRS en novembre et décembre 2005** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Franck VITTOZ, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5672** intitulée « **Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon** » à compter du **01/01/2021**.

M. Franck VITTOZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Franck VITTOZ** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 13 juillet 2021

Le directeur de l'unité
Jean-Christophe GEMINARD

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON



DEC211924DR07

Décision portant nomination de M. Eric SAHUC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6533 intitulée « Laboratoire de Physique Corpusculaire ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6533** intitulée « **Laboratoire de Physique Corpusculaire** » et nommant **M. Dominique PALLIN** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6533** en date du 01 / 04 / 2021 ;

Considérant que **M. Eric SAHUC** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Centre Auvergne Limousin du 04 au 06 juin et du 18 au 20 novembre 1997** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Eric SAHUC, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6533** intitulée « **Laboratoire de Physique Corpusculaire** » à compter du **01/01/2021**.

M. Eric SAHUC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Eric SAHUC** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand

le 20 / 05 / 2021

Le directeur de l'unité
Dominique PALLINVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

DEC213450INSU

Nomination de Madame Nathalie POTHIER aux fonctions de chargée de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Nathalie POTHIER, Ingénieure de Recherche de 2nde classe, est nommée chargée de mission à temps partiel (CMTP) auprès du Président Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la stratégie de publication, la bibliométrie et le suivi de la production scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Nathalie POTHIER demeure affectée à l'« Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » (UMS3116-OSUC), Campus Géosciences, 1 A rue de la Férolerie 45071 ORLEANS CEDEX 2.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15/11/21


Le Président-directeur général
Antoine PETIT



DEC213454DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Daniel Alquier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel Alquier, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, Monsieur Daniel Alquier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213284INEE

Décision portant nomination de M. Yves Cherel, aux fonctions de directeur **par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7372** intitulée « Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7372 intitulée « Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) » et nommant M. Christophe Guinet directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202219INEE en date du 23 décembre 2020 portant nomination de David Grémillet aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2021, M. Yves Cherel, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit





DEC202330DR10

Décision portant désignation de Mme Amélie Aubert aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7063¹ intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210290 du 13 janvier 2021 nommant M. Renaud Toussaint, directeur de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » selon les modalités de l'article 21 de l'arrêté du 18 décembre 2019 délivré à Mme Aurélie Aubert le 14 mars 2017 par l'APAVE ALSACIENNE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 28 novembre 2013.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Amélie Aubert, technicienne, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 01/01/2021 jusqu'au 30/11/2022.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]



Article 2 : Missions²

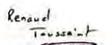
Mme Amélie Aubert exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

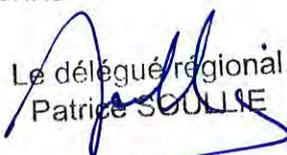
Fait à Strasbourg, le 14 janvier 2021

Le directeur d'unité
Renaud Toussaint



Renard
Toussaint
Institut Français de l'Environnement
de Strasbourg (IFES)
UMR 7003 Université de
Strasbourg / CNRS / INSIS
8, rue René Descartes
F-67084 Strasbourg Cedex

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SCOLLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour l'Administrateur provisoire et par délégation
la Directrice générale des services
de l'Université de Strasbourg



Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC202178DR10

Décision portant désignation de M. Vincent-Joseph Poirel aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3212¹ intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Michel Barrot, directeur de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » selon les modalités de l'article 21 de l'arrêté du 18 décembre 2019 délivré à M. Vincent-Joseph Poirel le 17 novembre 2020 par l'APAVE ALSACIENNE ;

Vu la consultation du comité de laboratoire en date du 15/12/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Vincent-Joseph Poirel, Ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 14/12/2020 jusqu'au 17/06/2025.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

M. Vincent-Joseph Poirel exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2020

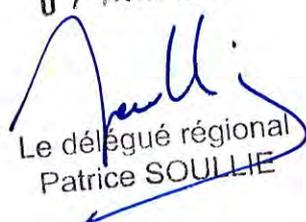
Le directeur d'unité
Michel Barrot



Michel BARROT
Directeur de l'INCI
UPR 3212

Visa du délégué régional du CNRS

07 AVR. 2021



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC202279DR10

Décision portant désignation de M. Guillaume Fleith aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR22¹ intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » délivré à M. Guillaume Fleith le 14/03/2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 4 février 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Guillaume Fleith, Assistant Ingénieur, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 16 mars 2022.

Article 2 : Missions²

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.]

M. Guillaume Fleith exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 février 2021

Le directeur d'unité
Christian Gauthier



Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC213265INSU

Décision portant nomination de Madame Aude CHAMBODUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Aude CHAMBODUT, Physicienne deuxième classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 20% de son temps de travail.

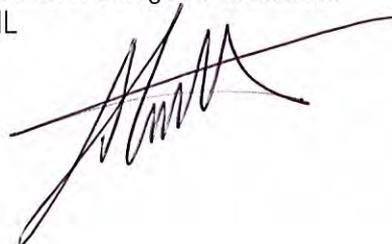
Sa mission a pour objet la structuration de la Science Ouverte de l'INSU en ce qui concerne la gestion des données de la recherche.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08.11.21

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL





DEC211817DR10

Décision portant désignation de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7104¹ intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 201671INSB du 8 octobre 2020 nommant M. Frédéric Dardel, directeur par intérim de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Gabrielle Mengus le 12 mai 2017 par l'APAVE ALSACIENNE ;

Vu la consultation du Conseil de Laboratoire le 12 Mai 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Gabrielle Mengus, Chargée de recherche, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 22 mars 2023.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2021


Le directeur d'unité par intérim
Frédéric DARDEL
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE


Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

Visa du délégué régional de l'INSERM


Inserm
Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Éric SIMON
Délégué Régional


² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210985DR10

Décision portant désignation de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7504¹ intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Pierre RABU, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayon X et accélérateur de particules* » délivré à M. Christophe LEFEVRE le 12 février 2019 par l'APAVE ALSACIENNE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 17 mai 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Christophe LEFEVRE, Chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 24/03/2021 jusqu'au 19/03/2024.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

M. Christophe LEFEVRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 mai 2021

Le directeur d'unité
Pierre RABU



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

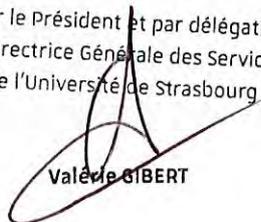


Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie SIBERT



² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC211812DR10

Décision portant désignation de Mme Lydia Karmazin aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7177¹ intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean Weiss, directeur de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » délivré à Mme Lydia Karmazin le 14 mars 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 1^{er} Mars 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Lydia Karmazin, Ingénieure de recherche, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26 avril 2021 jusqu'au 16 mars 2022.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

30 JUN 2021

Université de Strasbourg

Article 2 : Missions²

Mme Lydia Karmazin exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2021

Le directeur d'unité
Jean Weiss



Visa du délégué régional du CNRS

Jean WEISS
Directeur

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211809DR10

Décision portant désignation de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7140¹ intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Petra Hellwig, directrice de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » selon les modalités de l'article 21 de l'arrêté du 18 décembre 2019 délivré à Mme Nathalie Gruber le 12 février 2019 par l'APAVE ALSACIENNE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Nathalie Gruber, Ingénieure de recherche, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 19/03/2024.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]



Article 2 : Missions²

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2021

Professeur Petra HELLWIG
Directrice La directrice d'unité
UMR7140 - Chimie de la Matière Condensée Petra Hellwig
CNRS - UNISTRA

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211880DR10

Décision portant nomination de M. Gérard Strub aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) et nommant M. Christian GAUTHIER en qualité de directeur ;

Considérant que M. Gérard Strub a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gérard Strub, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) à compter du 1^{er} octobre 2021.

M. Gérard Strub exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gérard Strub est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1er octobre 2021

Le directeur d'unité
Christian GAUTHIER



Visa du délégué régional du CNRS





DEC210986DR10

Décision portant désignation de M. Cédric LEUVREY aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7504¹ intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Pierre RABU, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayon X et accélérateur de particules* » délivré à M. Cedric LEUVREY le 14 mars 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du...04/12/2014

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Cédric LEUVREY, Ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 24/03/2021 jusqu'au 9 mars 2023.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

M. Cédric LEUVREY exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

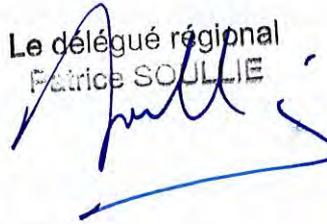
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 24 mars 2021


Le directeur d'unité
Pierre RABU



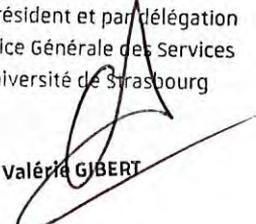
Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC210583DR10

Décision portant désignation de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171286 du 21 décembre 2017 nommant Mme Laurence Drouard, directrice de l'unité propre de recherche UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Nicolas Baumberger le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 19 février 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Nicolas Baumberger, Ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 7 juin 2022.



Article 2 : Missions¹

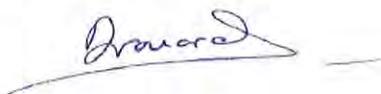
M. Nicolas Baumberger exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2021

La directrice d'unité
Laurence Drouard



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC211822DR10

Décision portant désignation de M. Bruno Senger aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7156¹ intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Ivan Tarassov, directeur de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Bruno Senger le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 17/12/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Bruno Senger, Chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 07/06/2022.

Article 2 : Missions²

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

M. Bruno Senger exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

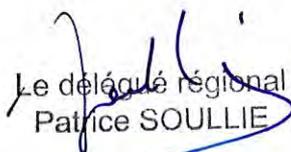
Fait à Strasbourg, le 10 mai 2021

Le directeur d'unité
Ivan Tarassov

Le directeur de l'unité

I. TARASSOV

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC211820DR10

Décision portant désignation de Mme Caroline Schneider aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7006¹ intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Paolo Samori, directeur de l'unité UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » délivré à Mme Caroline Schneider le 14 mars 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire, Directoire de l'UMR7006, en date du 28 mai 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Caroline Schneider, technicienne, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 9 mars 2023.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

Mme Caroline Schneider exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 juin 2021

P.O. Muzet



Le directeur d'unité
Paolo Samori

Pour le vice-président et par délégation,
Pour le directeur de l'ISIS et par délégation,
La directrice administrative,
Dr. Muriel MUZET

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210580DR10

Décision portant désignation de Mme Stéphanie Baudrey aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FR1589) au sein de l'unité propre de recherche UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN (ARN)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Luc Imler, directeur de la fédération de recherche du CNRS FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Pascale Romby, directrice de l'unité propre de recherche UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN (ARN) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Stéphanie Baudrey le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de fédération en date du 12 avril 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Stéphanie Baudrey, Ingénieure d'études, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 22 mars 2023.



Article 2 : Missions¹

Mme Stéphanie Baudrey exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2021

Le directeur de l'IBMC FR1589
Jean-Luc Imler



La directrice de l'unité propre de recherche UPR9002
Pascale Romby



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullié



¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC211818DR10

Décision portant désignation de Mme Vasiliki Papaefthymiou aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7515¹ intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Guy Schlatter, directeur de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie délivré à Mme Vasiliki Papaefthymiou le 20 septembre 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 24 juin 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Vasiliki Papaefthymiou, Ingénieure d'étude, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 20 septembre 2022.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]



Article 2 : Missions²

Mme Vasiliki Papaefthymiou exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.

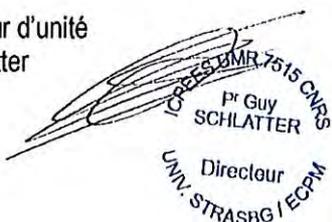
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2021

Le directeur d'unité
Guy Schlatter



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SCULLIE



Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT



² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210054DR11

Décision portant nomination de Mme Céline Beaujean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5525 Intitulée TIMC-IMAG.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC AAAAAAAA portant renouvellement de l'unité mixte n° DEC201509DGDS intitulée recherche Translational et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) et nommant M. Alexandre Moreau-Gaudry en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5525 en date du 18 mai 2021 ;

Considérant que Mme Céline Beaujean a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par l'UGA, le CNRS et l'INP Grenoble à Saint Martin d'Hère les 15, 22 et 29 mai 2018 ainsi que 19 modules des jeudis de la sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Beaujean, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5525 intitulée TIMC-IMAG, à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme Céline Beaujean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Beaujean, est placée sous l'autorité du directeur d'unité Alexandre Moreau-Gaudry.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 07/10/ 2021

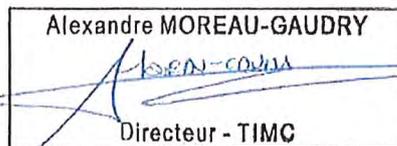
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

Pour la déléguée régionale empêchée,
et par délégation

L'adjointe à la déléguée régionale
Marie ACHIN

Alexandre MOREAU-GAUDRY

Directeur - TIMC

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

DEC213624DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5108, intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTh) :

- Mme Dominique TURC - responsable administrative
Date : le 25/11/2021
- Véronique JONNERY – responsable financière
Date : le 25/11/2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 novembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213619DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UPR2940, intitulée Institut NEEL (NEEL) :

- Anne-Laure JAUSSENT - service administratif
Dates : le 18/11/2021, du 24 au 26/11/2021
- Nathalie BOURGEAT-LAMI - service administratif
Dates : le 18/11/2021, du 24 au 26/11/2021
- Muriel BOYER - service administratif
Dates : du 24 au 26/11/2021

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



- Christine MARTINELLI – service administratif
Dates : le 29/11/2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 novembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213568DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5814, intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) :

- Corinne FEULLAR, responsable logistique et assistante de prévention
- Mathilde HUBERT, chargée de communication

Date : 04/11/2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 04 novembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213368DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Pierre LEMONDE aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre LEMONDE, DR2 CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pierre LEMONDE demeure affecté à l'UPR2940 Institut NEEL à Grenoble.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022, Monsieur Pierre LEMONDE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS 11 Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213344INSU

Nomination de Madame Helle PEDERSEN aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Helle PEDERSEN, Physicienne de 2^{nde} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi et la coordination de l'infrastructure de Recherche EPOS-Fr et son portage au niveau européen au travers de l'Infrastructure de recherche EPOS-ERIC.

Article 2

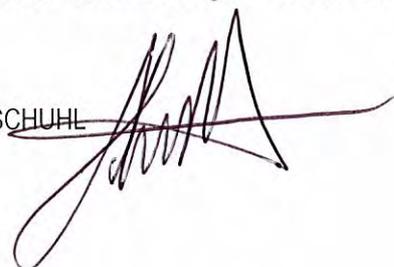
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

08.11.21

Pour le Président-directeur général
Et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC213294DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5814, intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) :

- Corinne FEULLAR - services généraux logistique
Dates : du 11/10/2021 au 15/12/2021
- Romain GOUATY, chercheur - assemblée générale Ondes gravitationnelles GDR
Dates : du 11/10/2021 au 12/10/2021
- Frédérique MARION, chercheur - Assemblée Générale ENIGMASS
Dates : Le 28/10/2021
- Pierre DELEBEQUE, ingénieur de recherche - TEAM LAB

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Dates : du 17/11/2021 au 19/11/2021

- Jessica LEVEQUE, chercheur - meeting FCC
Dates : du 30/11/2021 au 02/12/2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213201DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5814, intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) :

Corinne FEULLAR - service administratif logistique

Claire ADAM BOURDARIOS - chercheuse

Maud COPPEL - chargée de communication

Mathilde HUBERT - chargée de communication

Michel CORTAT - service administratif logistique

Dates : du 4 au 10 octobre 2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213200DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1100, intitulée Délégation régionales Alpes (DR11) :

CARREL Pascale – Service communication

CAUCHIES Natacha – Service communication

MELI Carméline – Service communication

REVELLIN-FALCOZ Laurent – Service communication

Dates : du 1^{er} au 9 octobre 2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213042DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5814, intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), Mme Nadine Neyroud Gigeux - Chef de projet IDEFICS.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 septembre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213514DR11

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la CIRCONSCRIPTION Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5814, intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) :

- Corinne FEULLAR, responsable logistique et assistante de prévention
- Claire ADAM-BOURDARIOS, chercheuse

Dates : 18/11/2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

CNRS

Délégation Alpes

25 rue des Martyrs – BP 166

38 042 Grenoble Cedex 9

T. 04 76 88 10 00

www.cnrs.fr/alpes



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 octobre 2021.

La déléguée régionale

Marjorie FRAISSE



DEC213302INSU

Décision portant nomination de Monsieur Maurice LIBES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Maurice LIBES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de le suivi de l'ensemble de ses actions de formation en lien avec le directeur adjoint technique (DAT) et le directeur de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Maurice LIBES demeure affecté à « Institut PYTHEAS » (UMS3470 – PYTHEAS), Université d'AIX-MARSEILLE, 163 avenue de Luminy, 13009 MARSEILLE 09.

Article 2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022, Maurice LIBES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

08.11.21



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC213036INSB

Décision portant nomination de M Philippe HOEST, en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe HOEST, Ingénieur de Recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Ses missions sont réparties de la manière suivante :

1. Expertise

- Apporter une expertise et des compétences dans le domaine de la prévention des risques biologiques, se traduisant par :
 - Un recensement national des zones de confinement biologique de niveau 3 ;
 - Des conseils et un appui pour l'exploitation et la maintenance principalement de ces environnements confinés à haut risque infectieux ;
 - Une assistance aux unités concernant l'application de la réglementation relative à la détention et à la mise en œuvre des Micro-Organismes et Toxines hautement pathogènes ;

Secondairement, en lien avec le chargé de mission nommé pour la CNPS (Coordination Nationale de Prévention et Sécurité), et en tant que de besoin, il apportera également une assistance aux délégations :

- Pour la mise en œuvre de la réglementation sur le risque biologique, notamment en participant à un suivi de proximité des unités et ainsi, à une meilleure connaissance de leur réalité ;
- Sur les questions relatives à ce risque, concernant aussi bien les installations techniques que les procédures mises en œuvre ;
- En participant à des actions de formation ;
- En intervenant au sein des unités de recherche, à la demande des délégués régionaux et/ou des IRPS, et en appui aux IRPS.

2. Veille réglementaire

- Participer au suivi de l'évolution réglementaire dans le domaine de la prévention des risques biologiques et à la définition des modalités d'application des nouvelles obligations afin d'anticiper les changements et non de les subir.

3. Relations au niveau national avec les structures internes et externes

- Lorsque cela est nécessaire, exercer ses missions en lien avec la CNPS et son chargé de mission sur le risque biologique ;
 - Être l'interlocuteur de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ;
 - Représenter l'INSB auprès des instances spécialisées en la matière et à participer aux groupes de travail de ces instances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe HOEST demeure affecté au Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) à Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/09/2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC212649DR12

Décision portant désignation de Mme Gaëlle PHILIPPIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées délivré à Mme Gaëlle PHILIPPIN le 2 juin 2021 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 26 septembre 2018.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Gaëlle PHILIPPIN, Ingénieur d'Etudes, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 16 octobre 2023.

Article 2 : Missions

Mme Gaëlle PHILIPPIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 31/08/21

Le directeur d'unité
M. Jean-Paul BORG

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du délégué régional de l'INSERM PACA
M. Dominique NOBILE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

DEC212642DR12

Décision portant désignation de M. Frédéric JOURQUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées délivré à M. Frédéric JOURQUIN le 2 juin 2021 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 26 septembre 2018.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Frédéric JOURQUIN, Ingénieur d'Etudes, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 26 juin 2023.

Article 2 : Missions

M. Frédéric JOURQUIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 31/08/21

Le directeur d'unité
M. Jean-Paul BORG

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du délégué régional de l'INSERM PACA
M. Dominique NOBILE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

DEC213603DR12

Décision portant habilitation de certains agents de la Délégation Provence & Corse (MOY1200) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212453DAJ du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont **également** habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1200 – Délégation Régionale Provence & Corse

- Service Finances, Achats, Comptabilité :
 - Mme Isabelle PAVARD
 - Mme Stéphanie De Luca



Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 novembre 2021

La Déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212630DR12

Décision portant nomination de **M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant** de prévention au sein de l'**UMS822** intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC200998INSMI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) et nommant M. Pascal HUBERT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS822 en date du 27/10/2021 ;

Considérant que M. Florent DIAZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Florent DIAZ, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM), à compter du 1^{er} août 2021.

M. Florent DIAZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florent DIAZ est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28/10/21

Le directeur d'unité
M. Pascal HUBERT

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

Visa du président de la Société Mathématiques de France
M. Fabien DURAND



DEC212628DR12

Décision portant nomination de Mme **Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308** intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201428INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) et nommant M. Marc TABANI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7308 en date du 02/01/2010 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique ANDRE, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), à compter du 1^{er} novembre 2021.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/10/21

Le directeur de l'unité
M. Marc TABANI

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC212027DR12

Décision portant désignation de M. Frédéric GUIBAL aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et **d'Ecologie marine et continentale** (IMBE)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC191883INEE du 1^{er} octobre 2019 nommant Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'UMR7263 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à M. Frédéric GUIBAL le 3 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 20 juin 2018.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Frédéric GUIBAL, CRHC, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 3 novembre 2020 jusqu'au 2 novembre 2025.

Article 2 : Missions

M. Frédéric GUIBAL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine FERNANDEZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS par intérim
Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD Sud-Est
Christophe CHAMBON

DEC212635DR12

Décision portant nomination de M. Luc RENAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC200152INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée et nommant M. Thomas BROCHIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS2018 en date du 06/09/2021 ;

Considérant que M. Luc RENAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR14 du 10 au 12 janvier 2011 et du 19 au 21 janvier 2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc RENAUD, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée, à compter du 1^{er} août 2021.

M. Luc RENAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc RENAUD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/09/2021

Le directeur de l'unité
M. Thomas BROCHIER

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC213656DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) M. Laurent PREZEAU pour les déjeuners organisés à l'IGF les 25 et 26 Novembre 2021 à 12h, lors d'un atelier ARPEGE de Biocampus.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213657DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mmes Maé DECOLLOGNE et Aurélie LIEUVIN pour le Café & vidéo organisé le 25 Novembre 2021 à 13h dans l'amphithéâtre de la délégation régionale.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213658DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5237 Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier (CRBM), Madame Anne MOREL pour le moment de convivialité organisé au CRBM le 3 décembre 2021 à 17h à la suite de la soutenance de thèse de Mme Justine MAURIN.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213659DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) Mme Ana RODRIGUES pour le moment de convivialité organisé au CEFE le 26 Novembre 2021 à 17h30, à la suite de la soutenance de thèse de M. Benjamin ROBIRA.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 Novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213670DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mme Nathalie Julié pour le café d'accueil et le buffet servis à la délégation (hall et restaurant administratif) lors de la réunion des Responsables administratifs le 23 Novembre 2021.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213729DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mmes Maé DECOLLOGNE, Nathalie JULIÉ et Aurélie LIEUVIN pour la cérémonie de remise de Médailles « Talents CNRS » organisée le 30 Novembre 2021 à 14h30 à la Maison des étudiants Aimé Schoenig à Montpellier.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213736DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) Mme Julie PANNEQUIN pour le moment de convivialité organisé le 10 décembre 2021 à l'IGF à 15h30, à la suite de la soutenance de thèse de Madame Hélène GUILLORIT.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213749DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR 5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) M. Olivier GIMENEZ pour le moment de convivialité organisé dans la rotonde du CEFE, le 7 Décembre 2021 à 17h, à la suite de la soutenance de thèse de Mme Maud QUEROUE.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213757DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) M. Matteo MANGONI pour le moment de convivialité organisé le 6 décembre 2021 à l'IGF à 15h30, à la suite de la soutenance de thèse de M. Julien LOURADOUR.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213759DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) Mme Claire BERTICAT pour le moment de convivialité organisé le 14 décembre 2021 à l'IGF à 15h30, à la suite de la soutenance de thèse de Mme Mélissa GENTREAU.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213407DR13

Décision portant désignation de Mme Mylène MARIE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 / 12 / 2020 nommant M. Patrick LACHASSAGNE], directeur de l'unité UMR5151;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur rayonnements d'origine délivré à Mme Mylène MARIE le 14 / 05 / 2021 par RPCS;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 28/09/2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Mylène MARIE, AI, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier, à compter du 01 / 10 / 2021 jusqu'au 15 / 04 / 2026.

Article 2 : Missions¹

Mme Mylène MARIE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/10/2021

Le directeur d'unité

Patrick LACHASSAGNE

Visa du délégué régional du CNRS

DEC213545DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle Evolutive (CEFE) Monsieur Christoph HAAG pour le moment de convivialité à l'extérieur de bâtiment du CEFE le 8 Novembre 2021 à 12h, à la suite de la soutenance de thèse de Madame Emilie BOULANGER.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213591DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR 5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) M. Olivier Gimenez pour le moment de convivialité organisé dans la rotonde du CEFE, le 16 Novembre 2021 à 17h, à la suite de la soutenance de thèse de Mme Oksana Grente.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 9 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213602DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mme Nathalie Julié pour le café d'accueil et le buffet servis à la délégation (hall et salle des colloques) lors de la réunion des Directeurs d'Unité du 16 Novembre 2021.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213612DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) Monsieur Sébastien LION pour le moment de convivialité organisé au CEFE le 22 Novembre 2021 à 16h30, à la suite de la soutenance de thèse de Madame Alicia WALTER.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 Novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213613DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) M. Laurent PREZEAU pour le moment de convivialité organisé à l'IGF le 26 Novembre 2021 à 15h30, à la suite de la soutenance de thèse de M. Jordi HAUBRICH.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213618DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5535 Institut de génétique moléculaire de Montpellier (IGMM) M. Etienne SCHWOB et M. Stéphan MORA pour les moments de convivialité organisés à l'IGMM, dans le hall et l'extérieur de la délégation régionale, lors du mini-Symposium « Gene Regulation during Development » et la thèse de Mme Maelle Bellec les 18 et 19 Novembre 2021.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 Novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213623DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) Madame Marie Claude QUIDOZ (CEFE) pour le moment de convivialité organisé au CEFE le 19 Novembre 2021 à 11h, pour le départ à la retraite de Madame Patricia SOURROUILLE.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 Novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC212833DR13

Décision portant nomination de M Dine ADJOUBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'UMR5554 intitulée ISEM et nommant M. Nicolas GALTIER en qualité de directeur;

Considérant que M Dine ADJOUBA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS à Montpellier du 18/05/2011 au 08/06/2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Dine ADJOUBA, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5554 intitulée ISEM, à compter du 01/01/2021.

M. Dine ADJOUBA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dine ADJOUBA, est placé sous l'autorité du directeur de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/08/2021

Le directeur de l'unité

Nicolas GALTIER

Visa du délégué régional du CNRS



DEC212835DR13

Décision portant nomination de M Eric ALIBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'UMR5221 intitulée L2C et nommant M. Pierre LEFEBVRE en qualité de directeur;

Considérant que M Eric ALIBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS à Montpellier du 16/03/2007 au 05/06/2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Eric ALIBERT, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5221 intitulée L2C, à compter du 01/01/2021.

M. Eric ALIBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric ALIBERT, est placé sous l'autorité du directeur de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/08/2021

Le directeur de l'unité

Pierre LEFEBVRE

Visa du délégué régional du CNRS



DEC213538DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors du séminaire scientifique à la MRV le 13 décembre 2021 de 08h30 à 17h30 :

Au sein de l'unité UMR5623 - IMRCP) Mme Fanny WEISS, Messieurs Alexandre WODRINSKI et Christophe MINGOTAUD

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 octobre 2021

Le Délégué régional


Christophe Giraud



DEC213674DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de l'Assemblée Générale des Directrices et Directeurs d'Unités de la délégation Occitanie Ouest le 26 novembre de 10h00 à 14h00 à l'IBCG :

Au sein de la DR 14 Mme Virginie MAHDI et M. Stéphane LEBLANC

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 novembre 2021

Le Délégué régional


Christophe Giraud



DEC213561DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors d'une action collective sur les aidants familiaux le 09 novembre 2021 de 14h00 à 16h00 :

Au sein de la DR 14 Mme Inès LIZANO

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 novembre 2021

Le Délégué régional


Christophe Giraud



DEC213551INP

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Article 1^{er}

M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission auprès du directeur de l'Institut de physique, du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la prise en charge progressive des activités relatives au portefeuille de directeur adjoint scientifique (DAS) 1D, « Physique théorique » dans le cadre du remplacement de M. Philippe Lecheminant.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bertrand Georgeot demeure affecté à l'UMR5152 : « Laboratoire de physique théorique (LPT) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212886INSHS

Décision portant nomination de Mme Caroline Datchary, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201537DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) et nommant M. Michael Pouzenc directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Caroline Datchary, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **08 NOV. 2021**



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC213579DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de la signature de la convention entre le CNRS et l'Académie de Toulouse :

Au sein de l'unité CEMES UPR8011, Mmes Catherine DEMATTEIS, Valéria MEDINA, Carole MAINGUY et M. Clément BLONDEL le 15 novembre 2021 de 14h00 à 15h30

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08 Novembre 2021

Le Délégué régional


Christophe Giraud



DEC213583DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de la cérémonie de remise du cristal collectif CNRS Occitanie Ouest 2020-2021 le 16 décembre 2021 de 14h00 à 20h00 :

A l'hôtel Dieu Saint-Jacques – Toulouse, Mmes Catherine DEMATTEIS, Valéria MEDINA, Carole MAINGUY et M. Clément BLONDEL

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08 novembre 2021

Le Délégué régional


Christopher Giraud



DEC213343INSU

Décision portant nomination de Mme Aurélie MARCHAUDON en qualité de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aurélie MARCHAUDON, Directrice de recherche est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 25 % de son temps de travail.

La mission d'Aurélie MARCHAUDON a pour objet le suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Elle représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPP et assure le suivi d'OFAME. Elle est chargée du dossier THEMIS en lien avec l'IRL FSLAC en commun avec l'Institut d'Astrophysique des Canaries. Elle assure également la représentation de l'INSU au Comité Cientifico Internacional auprès de l'IAC (Espagne). Elle suit, enfin, les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aurélie MARCHAUDON demeure affectée à l'Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (UMR5277 – IRAP), 9 avenue Colonel Roche 31028 TOULOUSE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08.11.21

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL



DEC213339INSU

Décision portant nomination de M. Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Roger PONS, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du président-directeur général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Roger PONS demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie (IRAP), dont l'adresse est : 9 avenue Colonel Roche - 31028 TOULOUSE CEDEX 4.

Article 2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022 M. Roger PONS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27.10.21



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC213567DR15

Décision portant habilitation de Mme Virginie Cosseron et M. Laurent Cruchon aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5026 (ICMCB) : Mme Virginie Cosseron et M. Laurent Cruchon

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 novembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213631DR15

Décision portant habilitation de Mme Bénédicte Michalon et Mme Sylvie Vignolles aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5319 (Passages) : Mme Bénédicte Michalon et Mme Sylvie Vignolles

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 18 novembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213597DR15

Décision portant habilitation de Mme Véronique Bénard et de M. Christophe Couilleau aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la MOY1500 (Délégation Aquitaine) : Mme Véronique Bénard et M. Christophe Couilleau

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 novembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213724DR15

Décision portant habilitation de Mmes Laurence Chevillot, Elise Douat, Céline Maujard, Charlotte Pourtau et Leïla Ramjan aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la MOY1500 (Délégation Aquitaine) : Mmes Laurence Chevillot, Elise Douat, Céline Maujard, Charlotte Pourtau et Leïla Ramjan

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 novembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213616DR15

Décision portant habilitation de Mme Valérie Alfaut aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5115 (LAM) : Mme Valérie Alfaut

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 novembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès



DEC213305INSHS

Décision portant nomination de M. Emmanuel Henry aux fonctions de chargé de mission à l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel Henry, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour l'Institut des sciences humaines et sociales du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Sa mission a pour objet de suivre des actions/programmes scientifiques pilotés par l'InSHS, en place pour les 3 prochaines années ; d'intervenir en appui à la DAS Interdisciplinarité, Mme Vermeersch, sur les dossiers d'interface ; de piloter l'implication de l'InSHS dans le portage ou la participation à l'élaboration de projets et de leur suivi dans le contexte des appels à projet du PIA4 ; de participer aux travaux du groupe miroir santé, dans le cadre de la stratégie européenne du CNRS ; et de représenter le CNRS dans les instances telles que l'ITMO Santé publique et le COMEX du GIS IReSP ; d'élaborer des propositions pour poursuivre la dynamique de pilotage scientifique de l'InSHS sur les sciences humaines et sociales de la santé, leurs interfaces interdisciplinaires, et leur rôle pour éclairer par la connaissance des enjeux de société, à l'échelle nationale ou à l'échelle globale, et de politique publique.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022. M. Henry Emmanuel, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/10/21
Le président directeur général
Antoine Petit

DEC213518INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Reynald DE DREUZY et nomination de M. Dimitri LAGUE, directeur par intérim et de M. Cédric WOLF, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service OSUR UMS3343 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) et nommant M. Gilles PINAY directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172773INSU en date du 20 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Reynald DE DREUZY aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Reynald DE DREUZY, directeur de l'unité mixte de service susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} décembre 2021.

II. A compter de cette même date, M. Dimitri LAGUE, Directeur de recherche, est nommé directeur par intérim et M. Cédric WOLF, Maître de conférences des universités classe normale est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 Nov 2021

Le président - directeur général
Antoine PETIT



DEC213495DR17

Décision portant nomination de M. Yohann MORILLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6200 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES MOLECULAIRES D'ANGERS (MOLTECH ANJOU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES MOLECULAIRES D'ANGERS (MOLTECH ANJOU), dont le directeur est M. Philippe BLANCHARD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yohann MORILLE, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6200 à compter du 01/11/2021 en remplacement de M. Yannick MAUBOUSSIN.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 27/10/2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
M. Philippe BLANCHARD



DEC213446INSB

Décision portant nomination de Mme Perrine PAUL-GILLOTEAUX en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Perrine PAUL-GILLOTEAUX, ingénieure de recherche est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Infrastructures nationales et plateformes » auprès du directeur adjoint scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Perrine PAUL-GILLOTEAUX demeure affectée au laboratoire « Santé François Bonamy » à Nantes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/11/2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC213673DR17

Décision portant nomination de M. Franck PARASKIOVA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays-de-Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle INGUSCIO à la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck PARASKIOVA, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY1700 à compter du 01/12/2021 en remplacement de M. Franck CHARRON.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 23/11/2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Mme Gabrielle INGUSCIO



DEC213627DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR8227, Mme Maéva BRUNET, Doctorante CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Rennes, le 22/11/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC213610DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :
Au sein de l'unité MOY1700, M. Dominique DUAULT, ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Rennes, le 16/11/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC213590DR17**Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire****LA DELEGUEE REGIONALE**

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :
Au sein de l'unité IRL3614, Mme Louise FOUQUEAU, CDD CNRS
Mme Barbara COUCHOURON, ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Rennes, le 09/11/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC213606DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 – DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité MOY 1800 – DR18, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mme Sonia DUVAL
Mme Nathalie DUGAUTIER

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 15/11/2021



Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC213526DR18

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMS3702 – IBL : M. Karl OULMI

Au sein de l'unité UMR8199 – GIM3 : M. Stephan GAGET

Au sein de l'unité UMR8520 – IEMN : M. Sébastien JASNIAK ; M. Benjamin LECHA ; M. Gauthier DE SMET ; M. David LE GUILCHER

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

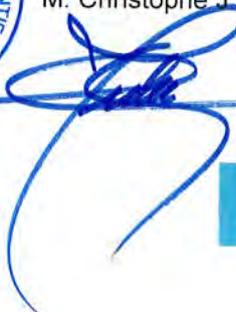
Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 28/10/2021



Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC213523DR18**Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8163 -STL, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire****LE DELEGUE REGIONAL**

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8163 - STL, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mme Liesbeth DE MOL
M. Justin DUQUESNOY
M. Leone GAZZIERO

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26/10/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC212490DR18

Décision portant nomination de M. Jonathan CARLIER **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3702** intitulée « Institut de Biologie de Lille » (IBL)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3702 intitulée IBL et nommant M. Philippe BOUTIN en qualité de Directeur ;

Considérant que M. Jonathan CARLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 26 et 27/04/2021, 17 et 18/05/2021, 28 et 29/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jonathan CARLIER, Assistant Ingénieur (AI), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention, au sein de l'UMS 3702 intitulée « Institut de Biologie de Lille » (IBL), à compter du 01/07/2021.

M. Jonathan CARLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jonathan CARLIER, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26/08/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Philippe BOUTIN

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC213710DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mme Patricia LEFEBVRE-LEGRY

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/11/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213661DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8522 – PC2A, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8522 – PC2A, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

M. Etienne ARPIN

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 22/11/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212302INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Imbert et de M. Eric Daudé aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES) et nommant Mme Sophie de Ruffray directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie de RUFFRAY, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021.

II. À compter de cette même date, M. Christophe IMBERT, professeur des universités à l'Université de Rouen Normandie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

III. À compter de cette même date, M. Éric DAUDÉ, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213301DR19

Décision portant nomination de M Jérôme LECOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux et nommant M. Wilfrid PRELLIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6508¹ en date du 20/05/2016 ;

Considérant que M. Jérôme LECOURT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 22 au 24 septembre 2015 et du 16 au 18 novembre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jérôme LECOURT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux à compter du 01/09/2021

M. Jérôme LECOURT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Jérôme LECOURT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 01/10/2021

Visa de la Déléguée Régional du CNRS
Mme Christine BRUNEL

Le Directeur de l'unité
M. Wilfrid PRELLIER

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN



DEC213411DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Simon LE GALL de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Normandie » du CNRS et nomination de Madame Marie CHANTREUIL-RIVETTE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Normandie » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision n° DEC182552DCIF du 14 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

Vu la décision DEC212582DCIF du 30 août 2021 portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Normandie » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2021/11/1052 du 5 novembre 2021 pour la nomination de Madame Marie CHANTREUIL-RIVETTE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Normandie » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Simon LE GALL, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Normandie » à compter du 1^{er} décembre 2021.

Article 2

A cette même date, Madame Marie CHANTREUIL-RIVETTE, Inspectrice des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Normandie »

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2021

Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213433DRH

Décision portant nomination de M. Cyril AUBERT-GEOFFROY aux fonctions de chargé de mission

Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

DECIDE :

Article 1er

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, ingénieur de recherche 2^e classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sa mission consiste à co-animer la filière RH avec la responsable du service communication RH et animation de la filière RH de la DRH, et d'assurer le pilotage du projet « Portail RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY demeure affecté à la délégation régionale Normandie.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

08.11.21

Le Président-directeur général,

Antoine PETIT

DEC213573INSU

Nomination de Monsieur Fabrizio D'ORTENZIO aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabrizio D'ORTENZIO, Directeur de recherche de 2nde classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de contribuer à la bonne coordination des activités du domaine « Océan-Atmosphère » du CNRS-INSU avec la stratégie du CNRS et les initiatives de ses partenaires dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

Pour l'exercice de sa mission, Fabrizio D'ORTENZIO demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Laboratoire d'Océanographie de Villefranche » (UMR7093-LOV), 181 chemin du Lazaret BP28 Villefranche sur Mer Cedex 06234 VILLEFRANCHE SUR MER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22/11/21

Pour le Président-directeur général
Le Directeur Général Délégué à la Science



Alain SCHUHL



DEC213548DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Lydia Roos, directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC183048DAJ du 13 décembre 2018 portant nomination de Mme Lydia Roos aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Lydia Roos, directrice adjointe scientifique de l'IN2P3, en charge du domaine « Laboratoires et sites ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213452DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marcella Grasso aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2021, Mme Marcella Grasso est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) en charge du domaine « physique nucléaire et applications », en remplacement de Mme Fanny Farget appelée à d'autres fonctions.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213577INC

Décision portant nomination de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée LABORATOIRE CATALYSE ET SPECTROCHIMIE (LCS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC212342INC du 19 juillet 2021 portant nomination de M. Guillaume CLET, directeur, et de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie (LCS)

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud TRAVERT, professeur des universités 2^{ème} classe à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

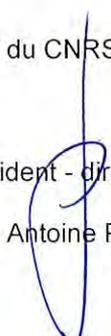
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC212273DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

Vu le projet d'accord-cadre de collaboration conclu entre le CNRS et L'AIR LIQUIDE SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉTUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS GEORGES CLAUDE ;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord-cadre de collaboration susvisé.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213654DR02

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, dont le directeur est M. Sébastien OLIVEAU;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien OLIVEAU, délégation de signature est donnée à Mme Claire VANDEMOORTELE (IE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190444DR02 du 29 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC213655DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont le directeur est M. Thomas ROMER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ROMER, délégation de signature est donnée M. Lionel MARTI (CR), Mme Loraine MARCHEIX (IE), M. Christophe NICOLLE (CR), M. François HÉRAN (DRCE), directeur de l'IC-Migrations, et Mme Hélène VIRLOUVET-ALMEIDA (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183323DR02 du 7 janvier 2019, modifiée par la décision n°DEC192419DR02 du 5 septembre 2019, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire, est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC213555DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Tiphaine SAMOYULT, directrice de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, dont la directrice est Mme Anne SIMON ;

Vu la décision DEC191557INSHS du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions de Mme Anne SIMON et nomination au 15 avril 2019 de M. Stéphane BRETON aux fonctions de directeur par interim de l'UMR8566

Vu la décision DEC192933INSHS du 3 décembre 2019 portant nomination de M. Stéphane BRETON aux fonctions de directeur de l'UMR8566

Vu la décision DEC213027INSHS du 29 octobre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée "Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) »

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée, à compter du 1^{er} octobre 2021, à Mme Tiphaine Samoyault, directrice de l'UMR8566, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tiphaine Samoyault, délégation de signature est donnée à Mme Adeline Loeffel-Alvarez (Al), coordinatrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC200166DR02 du 21 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213536DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, dont le directeur est M. Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à M. Karim BENCHENANE, directeur-adjoint, Mme Joëlle VINH (DR) et Mme Tu-Khanh NGUYEN (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212398DR02 du 08 juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC213534DR02

Décision portant délégation de signature à Madame Alfonsina BELLIO , directrice de l'UMR8582 intitulée « Groupe, sociétés, religions, laïcités (GSRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités – GSRL, dont le directeur par intérim est M. Sébastien FATH ;

Vu la décision DEC200480INSHS du 25 février 2020 prolongeant la mission d'intérim de M. Sébastien FATH jusqu'au 31 juillet 2020 ;

Vu la décision DEC201501INSHS du 23 septembre 2020 portant nomination de M. Pascal BOURDEAUX aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8582 à compter du 1^{er} septembre 2020

Vu la décision DEC202282INSHS du 6 février 2021 portant nomination de Mme Alfonsina BELLIO aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR858

Vu la décision DEC212317INSHS du 11 octobre 2021 portant nomination à compter du 1^{er} août 2021 de Madame Alfonsina BELLIO, aux fonctions de directrice de l'UMR8582 et de Madame Marie-Dominique EVEN aux fonctions de directrice adjointe

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à compter du 1^{er} août 2021, à Madame Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité UMR8582, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alfonsina BELLIO, délégation de signature est donnée à Madame Laurence MABIT Secrétaire générale (IE) et à Madame Rabia FASSIRI, Gestionnaire (T), aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

La décision DEC201812DR02 du 6 octobre 202 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212242DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Le Poulennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée Unité support Études Asiatiques, dont la directrice est Mme Aurélie Varrel ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire Le Poulennec IEHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 17 juin 2021

La directrice d'unité
Aurélie Varrel

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC213238DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Ilham BENAYAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MODYCO), dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ilham BENAYAD, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 28 septembre 2021

Le directeur d'unité
Frédéric Isel

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213235DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Isel, délégation de signature est donnée à Mme Florence VILLOING, professeure des universités, Mme Mathilde De Saint Léger, IE et Mme Ilham BENAYAD, IE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172719DR05 du 26 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 septembre 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC213489DR06

Décision portant délégation de signature à M. Francis RAOUL et M. Sébastien LANDRY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement, dont la directrice est Gudrun BORNETTE

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Francis Raoul, Maître de conférence et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis RAOUL, délégation est donnée à M. Sébastien LANDRY, IGE et Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 15 novembre 2021

La directrice d'unité
Gudrun BORNETTE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213488DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PETITJEAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire ;

Vu la décision DEC213081INC portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Nathalie PETITJEAN, AI et Responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 8 octobre 2021

Le directeur d'unité
Andreea PASC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213486DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Andreea PASC directrice par interim de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire ;

Vu la décision DEC213081INC portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Andreea PASC directrice par intérim de l'unité UMR7053 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andreea PASC, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie PETITJEAN, AI et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210736DR06 du 6 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 8 octobre 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC213491DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directrice de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement dont la directrice est Gudrun BORNETTE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Gudrun BORNETTE directrice de l'unité UMR6249 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun BORNETTE, délégation de signature est donnée à M. Francis Raoul, Maître de conférence et directeur adjoint et à M. Sébastien LANDRY, IGE et Administrateur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192258DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 15 novembre 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC212786DR06

Décision portant délégation de signature à M. Loïc BRIAND directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

Vu la décision DEC202290INSB, portant nomination de M. Loïc BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Loïc BRIAND, directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BRIAND, délégation de signature est donnée à Gilles FERON directeur adjoint, à Mme Corinne LELOUP directrice adjointe, à Mme Eurélie CACHON IE et responsable administrative et à Mme Véronique BUE gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210935DR06 du 20 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 2 aout 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC212788DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles FERON, Mme Corinne LELOUP, Mme Eurélie CACHON et Mme Véronique BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

Vu la décision DEC202290INSB, portant nomination de M. Loïc BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Gilles FERON, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FERON, délégation est donnée à Mme Corinne LELOUP directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles FERON et de Mme Corinne LELOUP, délégation est donnée à Mme Eurélie CACHON, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles FERON, de Mme Corinne LELOUP et de Mme Eurélie CACHON, délégation est donnée à Mme Véronique BUE, T et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 aout 2021

Le directeur d'unité
Loïc BRIAND



DEC212350DR07

Décision modifiant la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, portant délégation de signature à **Mme Cécile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138 intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE, dont la directrice est Cecile BATIGNE VALLET;

Vu la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Cécile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138, intitulée ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC211307DR07 du 16 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile BATIGNE VALLET, délégation de signature est donnée à Mme Christine OBERLIN, directrice adjointe, à Mme Valerie MERLE, Ingénieur de recherche et à Mme Nedjima KACIDEM, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Juillet 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC213525DR07

Décision portant délégation de signature à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728 intitulée Biodiversité, Eau & Ville, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3728, intitulée Biodiversité, Eau & Ville ;

Vu la décision DEC212996INEE du 14 octobre 2021, portant nomination de Monsieur Xavier LE ROUX aux fonctions de directeur de l'unité FR3728, intitulée Biodiversité, Eau & Ville;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier LE ROUX, directeur de l'unité FR3728, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LE ROUX, délégation de signature est donnée à M. Herve PIEGAY, directeur adjoint et à Mme Laurence LACROIX, Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er septembre 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 octobre 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC213524DR10

Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité UMR7021, intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, dont le directeur est M. Yves MELY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à M. Pascal DIDIER, Professeur, et à Mme Ingrid BARTHEL, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212197DR10 du 14 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **15 NOV. 2021**



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC213193DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence DUMOULIN, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC213122INSHS du 20 octobre 2021 portant nomination de Mme Laurence DUMOULIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR5194, intitulée Laboratoire de sciences sociales à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence DUMOULIN, directrice de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence DUMOULIN, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI, IE CNRS, directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Elisabeth BLANC, AI CNRS, assistante en gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC212176DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 octobre 2021.

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE



DEC213422DR11

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC213440DAJ du 22 octobre 2021 portant nomination de Mme Marie ACHIN, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes à compter du 15 octobre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie ACHIN, adjointe de la déléguée régionale de la circonscription Alpes, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie ACHIN, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Lionel MORARD, IR2 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique, dans la limite de ses attributions.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 octobre 2021.

La déléguée régionale,
Marjorie Fraisse



DEC212262DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT directeur par intérim de l'UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

Vu la décision DEC211709INSHS du 17 juin 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur par intérim, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint par intérim de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc BERNARDOT directeur par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERNARDOT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed TOZY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210642DR12 du 2 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juin 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC212678DR12

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3495, intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine, dont le directeur est Livio DE LUCA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Livio DE LUCA, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves BLAISE, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181330DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212695DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ de l'unité UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, dont le directeur est Thierry TATONI ;

Vu la décision DEC191883INEE du 15 juillet 2019 portant nomination de Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'UMR7263, intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice de l'unité UMR7263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à M. Thierry DUTOIT, DR, Mme Virginie BALDY, PR, Mme Delphine REVERBEL, AI, et Mme Joëlle MASSEI, TCE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192609DR12 du 1^{er}/10/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC212696DR12

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265 intitulée Institut Biosciences et biotechnologies d'Aix-Marseille (BIAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7265, intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales dont le directeur par intérim est Pierre CHAGVARDIEFF ;

Vu la décision DEC181322INSB du 23 avril 2018 modifiant la décision collective DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu la décision DEC180479INSB du 8 février 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265, intitulée «Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille », à compter du 1er février 2018 ;

Vu la décision DEC181954INSB du 11 juillet 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, intitulée «Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille », à compter du 1er juillet 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux



marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David PIGNOL, délégation de signature est donnée à M. Cyrille FORESTIER, Ingénieur CEA et M. Thomas DELCOURT, ingénieur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201911DR12 du 16/10/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212701DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7280, intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Serge VAN DE PAVERT, CR1 et à Mme Monique DENARNAUD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210078DR12 du 2 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212973DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Thi Phuong Ngoc NGUYEN, directrice de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches Asiatiques (IrAsia), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7306, intitulée Institut de recherches asiatiques, dont la directrice par intérim est Thi Phuong Ngoc NGUYEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Thi Phuong Ngoc NGUYEN, directrice de l'unité UMR7306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thi Phuong Ngoc NGUYEN, délégation de signature est donnée à Mme Fatoumata SOUMARE, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181371DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC212988DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MICHOTEY, directrice par intérim de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

Vu la décision DEC213131INSU du 4 octobre 2021 portant nomination de Mme Valérie MICHOTEY, directrice par intérim de l'UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie MICHOTEY, directrice par intérim de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MICHOTEY, délégation de signature est donnée à M. Julien TOUBOUL, MC et Mme Juliette ESPIE, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211717DR12 du 8 avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212989DR12

Décision portant délégation de signature à M. Didier JOSSELIN, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, dont le directeur est Didier JOSSELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier JOSSELIN, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier JOSSELIN, délégation de signature est donnée à M. Samuel ROBERT, DR, M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, PR et à Mme Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° DEC181360DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC212999DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7326, intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, dont le directeur est Jean-Luc BEUZIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BEUZIT, délégation de signature est donnée à Mme Nataly GARCIA MANZONE, IR2, M. Samuel BOISSIER, DR2, M. Laurent JORDA, Astronome adjoint, et M. Eric PRIETO, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et M. Fabrice JAUBERT, AI, uniquement pour la certification du service fait.

Article 3

La décision n° DEC181468DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213004DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, dont le directeur est Jean-Luc AUTRAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation de signature est donnée à :

- M. Christophe GIRARDEAUX, professeur, M. Ludovic ESCOUBAS, professeur et M. Alain ESCODA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},
- Mme Paule SANTANTONIO, AI, Mme Véronique MUNUSAMI, AI, Mme Johanne BURLES, AI, M. Yves KLEIN, AI, Mme Zolika DJELLOULI, TCE, et à Mme Lydia CARLIER, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour les engagements inférieurs à 40K euros.
- Mme Leslie SCALA, IE, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3

La décision n° DEC210830DR12 du 5 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC213076DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS3367 intitulée Centre d'Immunophénomique (CIPHE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3367, intitulée Centre d'Immunophénomique, dont le directeur est Bernard MALISSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS3367, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MALISSEN, délégation de signature est donnée à Mme Ana ZARUBICA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181538DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213099DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques, (Agorantic), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Eric TRIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TRIQUET, délégation de signature est donnée à M. Rachid EL-AZOUZI, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° DEC181520DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213160DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2049, intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, délégation de signature est donnée à Mme Claudie JOLIVET, IE et à Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 euros), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212022DR12 du 1^{er} juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC213161DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHABBERT, directeur de l'unité GDR2074 intitulée Physiopathologie vestibulaire (VERTIGE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2074, intitulée Physiopathologie vestibulaire (VERTIGE), dont le directeur est M. Christian CHABBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian CHABBERT, directeur de l'unité GDR2074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC200147DR12 du 2 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213350DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès MARTIAL, directrice par intérim de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNELIAS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

Vu la décision DEC202211INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias ;

Vu la décision DEC212892INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Mme Agnès MARTIAL, directrice par intérim de l'UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès MARTIAL, directrice par intérim de l'unité UMR8562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MARTIAL, délégation de signature est donnée Mme Axelle BRODIEZ-DOLINO, CR, M. Giorgio BLUNDO, DET, M. Stéphane DURAND, DR, Mme Claudie JOLIVET, IE et Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE pour les engagements inférieurs à 2000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211996DR12 du 1^{er} juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213357DR12

Décision portant délégation de signature à M. Julien TOUBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO)

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

Vu la décision DEC213131INSU du 4 octobre 2021 portant nomination de Mme Valérie MICHOTEY, directrice par intérim de l'UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Julien TOUBOUL, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien TOUBOUL, délégation est donnée à Mme Juliette ESPIE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2021

La directrice d'unité par intérim
Valérie MICHOTEY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC213391DR12

Décision portant délégation de signature à M. Samuel ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, dont le directeur est Didier JOSSELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel ROBERT, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel ROBERT, délégation est donnée à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel ROBERT et de M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, délégation est donnée à Mme Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

Le directeur d'unité
Didier JOSSELIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213393DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé *Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE)* par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2021, délégation est donnée à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé *Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE)*, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du projet H2020-ERC-SYG-2020 précité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à la réalisation du projet susvisé, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits du projet susvisé ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa COSSART, délégation de signature est donnée à M. Antoine GIRAULT, IE CNRS et à Mme Nathalie MAIRATA, AI CNRS à l'effet exclusif de certifier le service fait à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement 6 mois après la date de fin du projet susvisé H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 ou en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie Pasqualini



DEC213272DR13

Décision portant **modification** de la décision **DEC212296DR13** donnant délégation de signature à Mme Florence MARCH, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche 5186 « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL) »

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5196 intitulée « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières » (IRCL), dont le directeur est M. Thierry VERDIER.

Vu la décision **DEC212200INSHS** du 7 septembre 2021, portant nomination de Mme Florence March, directrice et de M. Jean-Christophe Mayer, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5186 « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières » (IRCL).

DECIDE :**Article 1^{er}**

Sur la décision portant le n° DEC212296DR13 du 28 juin 2021, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche N°5186 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Directrice par intérim et directeur adjoint par intérim »

Est remplacée par

« Intitulée : Directrice et directeur adjoint »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 27 octobre 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC211768DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Malo DEPINCÉ**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité UMR5815** intitulée **Dynamique du Droit (DD)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210823INSHS du 16 mars 2021, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5815 intitulée Dynamique du Droit, dont le directeur par intérim est M. Malo DEPINCÉ

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Agnès ROBIN Directrice Adjointe par intérim MCF**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès ROBIN, délégation est donnée à **Mme Evelyne MONTELS AI Administratrice** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **07 Avril 2021**

Le directeur de l'Unité

Malo DEPINCÉ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211507DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Etienne AUDINAT**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche intitulé **GDR Microglie et Neuroinflammation**.

LA DIRECTRICE DU GROUPEMENT DE RECHERCHE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019, approuvant la création du groupement de recherche intitulée *GDR Microglie et Neuroinflammation*, dont le directeur est Etienne AUDINAT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François RASSENDREN DR2 Chef d'équipe**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **29 mars 2021**

Le directeur du groupement de recherche

Etienne AUDINAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC213457DR13

Décision portant **modification** de la décision **DEC212058DR13** donnant délégation de signature à Mme Anaïs DREAU, directrice par intérim du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision **DEC211379INP** du 13 avril 2021, portant cessation de fonctions de M. Jean-Sébastien TANZILLI et nomination de Mme Anaïs DREAU en qualité de directrice par intérim et changement de délégation régionale du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE

Vu la décision **DEC211998INP** du 27 juillet 2021, portant nomination de Mme Anaïs DREAU, directrice et de Alexei OURJOUNTSEV en qualité de directeur adjoint du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

DECIDE :

Article 1^{er}

Sur la décision portant le n° DEC212058DR13 du 31 mai 2021, les dispositions relatives au GDR3322 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Directrice par intérim et directeur adjoint par intérim »

Est remplacée par

« Intitulée : Directrice et directeur adjoint »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 27 octobre 2021

Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



DEC210644DR14

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VIAU, directeur de l'unité UMR5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets (LPCNO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets, dont le directeur est Guillaume VIAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume VIAU, directeur de l'unité UMR5215, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume VIAU, délégation de signature est donnée Mme Assia KHODJA, TCS, et M. Brice ALTMAN, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182363DR14 du 18 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210646DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Assia KHODJA et à M. Brice ALTMAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5215 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets (LPCNO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets, dont le directeur est Guillaume VIAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Assia KHODJA, TCS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Assia KHODJA, délégation est donnée à M. Brice ALTMAN, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le directeur d'unité
Guillaume VIAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210655DR14

Décision portant délégation de signature à M. Olivier NEYROLLES, directeur de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS), dont le directeur est Olivier NEYROLLES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier NEYROLLES, directeur de l'unité UMR5089, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAUMONT, directrice adjointe, M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, Mme Marie-Odile TINNES, IEHC, et Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191984DR14 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210657DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MULLER-STAULMONT, directrice adjointe, M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, Mm Marie-Odile TINNES, IEHC et Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale, dont le directeur est Olivier NEYROLLES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine MULLER-STAULMONT, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, délégation est donnée à M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT et de M. Fabrice DUMAS, délégation de signature est donnée à Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, de M. Fabrice DUMAS, et de Mme Mylène MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile TINNES, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, de M. Fabrice DUMAS, de Mme Mylène MARTIN, et de Mme Marie-Odile TINNES, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Le directeur d'unité
Olivier NEYROLLES

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210665DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503, intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5503, intitulée Laboratoire de Génie Chimique, dont le directeur est Pascal FLOQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal FLOQUET, délégation de signature est donnée à Mme Christine FRANCES, directrice adjointe, à M. Pierre GROS, directeur adjoint et à Mme Patricia ULIANA, secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160572DR14 du 29 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210666DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FRANCES, M. Pierre GROS et Mme Patricia ULIANA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5503, intitulée Laboratoire de Génie Chimique, dont le directeur est Pascal FLOQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FRANCES, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FRANCES, délégation est donnée à M. Pierre GROS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FRANCES et de M. Pierre GROS, délégation est donnée à Mme Patricia ULIANA, secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14/01/2021

Le directeur d'unité
Pascal FLOQUET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210688DR14

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain BONVALOT, directeur de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse, dont le directeur est Sylvain BONVALOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain BONVALOT, directeur de l'unité UMR5563, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, délégation de signature est donnée à M. Marc De RAFELIS, directeur adjoint, M. Marc BLANCHARD, directeur adjoint, M. Dominique REMY, directeur adjoint, M. Olivier RIBOLZI, directeur adjoint et Mme Laurence MARLATS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171302DR14 du 29 juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210690DR14

Décision portant délégation de signature à M. Marc de RAFELIS, M. Marc BLANCHARD, M. Dominique REMY, M. Olivier RIBOLZI et Mme Laurence MARLATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse, dont le directeur est Sylvain BONVALOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc de RAFELIS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, délégation est donnée à M. Marc de RAFELIS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT et de M. Marc de RAFELIS, délégation est donnée à M. Marc BLANCHARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, et de M. Marc BLANCHARD, délégation est donnée à M. Dominique REMY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, de M. Marc BLANCHARD, et de M. Dominique REMY, délégation est donnée à M. Olivier RIBOLZI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, de M. Marc BLANCHARD, de M. Dominique REMY, et de M. Olivier RIBOLZI, délégation est donnée à Mme Laurence MARLATS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/03/2021

Le directeur d'unité
Sylvain BONVALOT



DEC210707DR14

Décision portant délégation de signature à M. Laurent TERRAY, directeur de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplage et Incertitudes (CECI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5318, intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes, dont le directeur est Laurent TERRAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent TERRAY, directeur de l'unité UMR5318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TERRAY, délégation de signature est donnée à M. Julien BOE, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151187DR14 du 10 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210709DR14

Décision portant délégation de signature à M. Julien BOE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5318, intitulée Climat, Environnements, Couplages et Incertitudes, (CECI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5318, intitulée Climat, Environnements, Couplages et Incertitudes, dont le directeur est Laurent TERRAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Julien BOE, directeur adjoint, aux fins de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le directeur d'unité
Laurent TERRAY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210711DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Prisca KERGOAT, directrice de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée Centre d'Etudes et de Recherche Travail Organisation Pourvoir, dont la directrice est Prisca KERGOAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Prisca KERGOAT, directrice de l'unité UMR5044, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Prisca KERGOAT, délégation de signature est donnée à M. Philippe LEMISTRE, directeur adjoint, Mme Laurence TIBERE, directrice adjointe, et à Mme Christelle ABRAHAM, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191637DR14 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210716DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LEMISTRE, Mme Laurence TIBERE, Mme Christelle ABRAHAM, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5044, intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS dy 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir, dont la directrice est Prisca KERGOAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe LEMISTRE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEMISTRE, délégation est donnée à Mme Laurence TIBERE, directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEMISTRE et de Mme Laurence TIBERE, délégation est donnée à Mme Christelle ABRAHAM, responsable administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14/01/2021

La directrice d'unité
Prisca KERGOAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité, est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC212562DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique POQUILLON et à Mme Dominique BONSIRVEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3623, intitulée Centre de Microcaractérisation CASTAING

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3623, intitulée Centre de Microcaractérisation CASTAING dont le directeur est Antoine BARNABE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique POQUILLON, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique POQUILLON, délégation est donnée à Mme Dominique BONSIRVEN, gestionnaire CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23/08/2021

Le directeur d'unité
Antoine BARNABE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210768DR14

Décision portant délégation de signature à M. Samuel MORIN, directeur de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques, dont le directeur est Samuel MORIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel MORIN, directeur de l'unité UMR3589, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel MORIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadia FOURRIE, directrice adjointe, et à Mme Nathalie BOULLLOT, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200721DR14 du 14 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210769DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Nadia FOURRIE et à Mme Nathalie BOULLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3589, intitulée Centre National de Recherches Météorologiques, dont le directeur est Samuel MORIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadia FOURRIE, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia FOURRIE, délégation est donnée à Mme Nathalie BOULLOT, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05 janvier 2021

Le directeur d'unité
Samuel MORIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210770DR14

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MARIN, directeur de l'unité UMR5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, dont le directeur est Frédéric MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric MARIN, directeur de l'unité UMR5566, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MARIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-François CRETAUX, directeur adjoint, Mme Isabelle DADOU, directrice adjointe, M. François LACAN, directeur adjoint, M. Bertrand DARLY, responsable administratif et Mme Agathe BARITAUD, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191081DR14 du 07 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210771DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François CRETAUX, Mme Isabelle DADOU, M. François LACAN, M. Bertrand DARLY et Mme Agathe BARITAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), dont le directeur est Frédéric MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François CRETAUX, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, délégation est donnée à Mme Isabelle DADOU, directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX et de Mme Isabelle DADOU, délégation est donnée à M. François LACAN, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, de Mme Isabelle DADOU et de M. François LACAN, délégation est donnée à M. Bertrand DARLY, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, de Mme Isabelle DADOU, de M. François LACAN et de M. Bertrand DARLY, délégation est donnée à Mme Agathe BARITAUD, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08/02/2021

Le directeur d'unité
Frédéric MARIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210780DR14

Décision portant délégation de signature à M. Liviu NICU, directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, dont le directeur est Liviu NICU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Liviu NICU, directeur de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Liviu NICU, délégation de signature est donnée à M. Mohamed KAANICHE, directeur adjoint, M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, Mme Hélène CLUZEL, responsable du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182366DR14 du 18 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210781DR14

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAANICHE, M. Pierre LOPEZ, M. Pierre TEMPLE-BOYER, Mme Nathalie ROMERO-ALIAS et Mme Hélène CLUZEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, dont le directeur est Liviu NICU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed KAANICHE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, délégation est donnée à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, et de M. Pierre LOPEZ, délégation est donnée à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, de M. Pierre LOPEZ, et de M. Pierre TEMPLE-BOYER, délégation est donnée à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, de M. Pierre LOPEZ, de M. Pierre TEMPLE-BOYER, et de Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service de gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11/03/2021

Le directeur d'unité
Liviu NICU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210977DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRAUD, délégué régional de la délégation Occitanie Ouest.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Virginie MAHDI, aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRAUD, délégué régional de la délégation Occitanie Ouest, délégation est donnée à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 février 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC211782DR14

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand GEORGEOT, directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique, dont le directeur est Bertrand GEORGEOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand GEORGEOT, directeur de l'unité UMR5152, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Georgeot, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DESTAINVILLE, directeur adjoint, et à Mme Malika BENTOUR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163045DR14 du 03 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse le 19/04/2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC211783DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DESTAINVILLE et Mme Malika BENTOUR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique, dont le directeur est Bertrand GEORGEOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas DESTAINVILLE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DESTAINVILLE, délégation est donnée à Mme Malika BENTOUR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Le directeur d'unité
Bertrand Georgeot

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211784DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative, dont la directrice est Fabienne PITUELLO BERNERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, délégation de signature est donnée à M. François CORNET, directeur adjoint, à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale, et à Mme Christine BAILLAT gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191476DR14 du 07 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 novembre 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC211785DR14

Décision portant délégation de signature à M. François CORNET, à Mme Céline ROZIER et à Mme Christine BAILLAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative, dont la directrice est Fabienne PITUELLO BERNERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François CORNET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CORNET, délégation est donnée à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CORNET et de Mme ROZIER, délégation est donnée à Mme Christine BAILLAT, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 novembre 2021

La directrice d'unité
Fabienne PITUELLO BERNERE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211786DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme CHAVE, directeur de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est Jérôme CHAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme CHAVE, directeur) de l'unité UMR5174, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHAVE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis HEMPTINNE, directeur adjoint, à M. Thierry OBERDORFF, directeur adjoint et à Mme Véronique CASSIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192499DR14 du 15 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC211788DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, dont la directrice est Isabelle BERRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BERRY, délégation de signature est donnée à Mme Claire THOUILLES, gestionnaire financière et administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190418DR14 du 22 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC211789DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Claire THOUAILLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition (CERCO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire THOUAILLES, responsable financière et administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/04/2021

La directrice d'unité
Isabelle BERRY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212484DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5077, intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), dont la directrice est Kerstin BYSTRICKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kerstin BYSTRICKY, délégation de signature est donnée à Mme Céline ROZIER, responsable administrative, Mme Françoise PONS, gestionnaire, Mme Carole LECINANA, gestionnaire, Mme Erika LENOURY, gestionnaire, de Mme Christine BAILLAT, gestionnaire et de Mme Anne COMERA-GRANDE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC212519DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline ROZIER, à Mme Christine BAILLAT, à Mme Françoise PONS, à Mme Carole LECINANA, à Mme Erika LENOURY et à Mme Anne COMERA GRANDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5077, intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2021 portant création de l'unité UMR5077, intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement, dont la directrice est Kerstin BYSTRICKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline ROZIER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, délégation est donnée à Mme Christine BAILLAT, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER et de Mme Christine BAILLAT, délégation est donnée à Mme Françoise PONS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, de Mme Christine BAILLAT, et de Mme Françoise PONS, délégation est donnée à Mme Carole LECINANA, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, de Mme Christine BAILLAT, de Mme Françoise PONS, et de Mme Carole LECINANA, délégation est donnée à Mme Erika LENOURY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, de Mme Christine BAILLAT, de Mme Françoise PONS, de Mme Carole LECINANA, et de Mme Erika LENOURY, délégation est donnée à Mme Anne COMERA GRANDE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur/trice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2021

La directrice d'unité
Kerstin BYSTRICKY



DEC210633DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Fatima L'FAQIHI, M. Jacques IZOTEP et M. Nicolas BLANCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5051 intitulée Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires (INFINITY)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5051, intitulée Institut des Maladies Infectieuses et Inflammatoires, dont le directeur est Nicolas FAZILLEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fatima L'FAQIHI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima L'FAQIHI, délégation est donnée à M. Jacques IZOTEP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima L'FAQIHI et de M. Jacques IZOTEP, délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le directeur d'unité
Nicolas FAZILLEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210631DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FAZILLEAU, directeur de l'unité UMR5051, intitulée Institut Toulouse des Maladies Infectieuses et Inflammatoire (INFINITY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5051, intitulée Institut Toulouse des Maladies Infectieuses et Inflammatoires (INFINITY), dont le directeur est Nicolas FAZILLEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas FAZILLEAU, directeur de l'unité UMR5051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas FAZILLEAU, délégation de signature est donnée à Mme Fatima L'FAQIHI, directrice adjointe, M. Jacques IZOTEP, directeur adjoint et M. Nicolas Blanchard, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC213461DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Claire MOUTOU, à M. Ludovic MARGERIN, à M. François PAJOT, à Mme Laurence LAVERGNE, à Mme Christelle FEUGADE, à M. Alexandre BAUDRIMONT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP), dont le directeur est M. Philippe LOUARN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire MOUTOU, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire MOUTOU, délégation est donnée à M. Ludovic MARGERIN, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU et de M. Ludovic MARGERIN, délégation est donnée à M. François PAJOT, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT délégation est donnée à Mme Laurence LAVERGNE, Directrice Technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT, de Mme Laurence LAVERGNE, délégation est donnée à Mme Christelle FEUGADE, Directrice Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT, de Mme Laurence LAVERGNE, de Mme Christelle FEUGADE, délégation est donnée à M. Alexandre BAUDRIMONT, Responsable Budget, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 novembre 2021

Le directeur d'unité
M. Philippe LOUARN



DEC213460DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LOUARN directeur de l'unité UMR5277 intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP), dont le directeur est M. Philippe LOUARN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. M. Philippe LOUARN, directeur de l'unité UMR5277, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LOUARN, délégation de signature est donnée à Mme Claire MOUTOU, Directrice adjointe, à M. Ludovic MARGERIN Directeur adjoint, à M. François PAJOT, Directeur adjoint, à Mm Laurence LAVERGNE Directrice technique, à Mme Christelle FEUGADE Directrice administrative et financière, et à M. Alexandre BAUDRIMONT, Responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180640DR14 du 12 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 novembre 2021

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC210721DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PRZEWOZNY et à Mme Valérie TARTAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5263 intitulée Cognition, Langues, langage, Ergonomie (CLLE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201905DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5263, intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie, dont le directeur est Franck AMADIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne PRZEWOZNY, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne PRZEWOZNY, délégation est donnée à Mme Valérie TARTAS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11/03/2021

Le directeur d'unité
Franck AMADIEU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212857DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe COQUET, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC132188INSIS du 17 juillet 2013 portant prolongation de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) et la nomination de son directeur, M. Philippe COQUET ;

Vu la décision DEC132189INSIS du 22 juillet 2013 portant renouvellement l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171282DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), dont le directeur est M. Philippe COQUET et Messieurs Beng Kang TAY et Xuan Quyen DINH, directeurs adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée **M. Philippe COQUET**, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212859DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel BABIN, directeur de l'unité IRL3376 intitulée « TAKUVIK », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°11A008DSIDGDS du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » et la nomination de son directeur, M. Marcel BABIN ;

Vu la décision DEC142123DGDS du 18 décembre 2014, portant renouvellement de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » dont le directeur est M. Marcel BABIN, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC193232DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » dont le directeur est M. Marcel BABIN et M. Raoul-Marie COUTURE directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marcel BABIN**, directeur de l'unité IRL3376 intitulée « TAKUVIK », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Marcel BABIN, délégation de signature est donnée à **M. Raoul-Marie COUTURE**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. Marcel BABIN et de M. Raoul-Marie COUTURE, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline GUILMETTE**, ingénieure d'études CNRS et à **Mme Aurélie FRANÇOIS**, responsable administrative et financière, ingénieure d'études CNRS de l'unité IRL3376 intitulée « TAKUVIK », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212860DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur de l'unité IRL3457 intitulée « Centre de Recherches Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC111670INSMI en date du 29 septembre 2011 portant création de l'unité mixte internationale n° 3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM), dont le directeur est M. Emmanuel GIROUX et M. Luc VINET co-directeur, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC192271INSMI du 10 septembre 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier LAFITTE, directeur par intérim de l'unité UMI3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM), en remplacement de M. Emmanuel GIROUX appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200155INSMI du 20 février 2020 portant nomination de M. Oliver LAFITTE aux fonctions de directeur de l'unité UMI3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM), à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Olivier LAFITTE**, directeur de l'unité IRL3457 intitulée Centre de Recherches Mathématiques (CRM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212863DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Govindan RANGARAJAN, directeur de l'unité IRL3494 intitulée « Indo-French Center for Applied Mathematics » (IFCAM), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement l'unité l'unité UMI3494 intitulée « Indo-French Center for Applied Mathematics » (IFCAM), dont le directeur est M. Govindan RANGARAJAN et le directeur adjoint M. Jean-Pierre RAYMOND, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC172979INSMI du 4 décembre 2017 portant création de l'unité UMI3494 intitulée « Indo-French Center for Applied Mathematics » (IFCAM) pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le directeur est M. Govindan RANGARAJAN et M. Fabrice GAMBOA directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Govindan RANGARAJAN**, directeur de l'unité IRL3494 intitulée « Indo-French Center for Applied Mathematics » (IFCAM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Govindan RANGARAJAN, délégation de signature est donnée à **M. Fabrice GAMBOA**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212864DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe CODOGNET** directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

- seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212866DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité IRL3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 janvier 2018, approuvant le renouvellement de de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Virgile VIASNOFF**, directeur de l'unité IRL3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts » (BMC2), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212873DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'unité IRL3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°121793INC du 25 juin 2012 portant création de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», dont le directeur est M. Guy BERTRAND ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161074INC du 26 juillet 2016 portant renouvellement de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante, et de M. Guy BERTRAND directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS renouvelé dans ses fonctions de directeur d'unité ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201658INC du 7 octobre 2020 relative à la décision modificative de la décision DEC161074INC du 26 juillet 2016 portant renouvellement de l'unité UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » et la nomination de directeur par intérim de M. Guy BERTRAND à compter du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212337INC du 21 juillet 2021 portant renouvellement de l'international research laboratory IRL3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory, dont le directeur est M. Guy BERTRAND



à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 4 ans et demi, et M. Rodolphe JAZZAR, directeur adjoint par intérim à compter du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Guy BERTRAND**, directeur de l'unité IRL3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BERTRAND, délégation de signature est donnée à **M. Rodolphe JAZZAR**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212930DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191172DGDS du 7 novembre 2019 portant création de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2023 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique BAILLARGEAT**, directeur de l'unité UAR2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212943DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1679 intitulée « Bureau de représentation du CNRS pour l'Océanie » à Melbourne (Australie) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212496 du 23 août 2021 portant fin des fonctions et nomination de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur de l'unité MOY1679 intitulé « Bureau de représentation du CNRS pour l'Océanie » à Melbourne (Australie), à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Paul TOUTAIN**, directeur de MOY1679 intitulé « Bureau de représentation du CNRS pour l'Océanie » à Melbourne (Australie) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC213006DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191385DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC211794DERCI du 27 avril 2021, portant renouvellement de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvette TOURMENTE**, directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvette TOURMENTE, délégation de signature est donnée à **Mme Jeanne REVIL**, gestionnaire de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC213570DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070027SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC202166INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTY, délégation de signature est donnée à **Mme Véronique PUELLE**, secrétaire générale de l'USR 3129, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **4 novembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212403DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

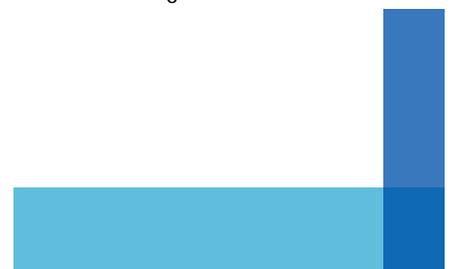
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR du 10 mars 2017 portant nomination de Mme Marie-Claire Bertelle aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC180425DR16 du 30 novembre 2017 portant nomination de Mme Hélène Garnier aux fonctions d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;



Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} septembre 2021, délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;



- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros net ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;



- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents ;
- les accords et conventions de partenariats nationaux, européens et internationaux conclus avec des partenaires académiques publics ou privés pour l'exercice des missions nationales de l'INSU, ainsi que les actes d'application y afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;



- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange qui suivent :

2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
 - o le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - o le financement des chèques de vacances,
 - o le financement d'activités diverses,
 - o le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :



- o les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,
 - o toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
 - o les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
 - les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
 - les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
 - o le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
 - o le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS ;
- l'exécution des contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers.

Art. 3. - Délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats Direction générale de l'Armement (DGA) et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1ère section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement,
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...) ;
- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1ère section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs ;



- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;

- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
-
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;

- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;

- la gestion des débits des comptables.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale et de Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Hélène Garnier, adjointe à la responsable des ressources humaines à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC212437DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité UMR9192 intitulée « Processus Infectueux en Milieu Insulaire et Tropical » (PIMIT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9192 intitulée « Processus Infectueux en Milieu Insulaire Tropical » (PIMIT), dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9192 intitulée « Processus Infectueux en Milieu Insulaire et Tropical » (PIMIT), dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI, Mme Célestine ATYAME NTEN directrice adjointe et M. Gilles GADEA directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Patrick MAVINGUI**, directeur de l'unité UMR9192 intitulée « Processus Infectueux en Milieu Insulaire et Tropical » (PIMIT), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAVINGUI, délégation de signature est donnée à **Mme Célestine ATYAME NTEN** directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212438DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSécurité en Milieu Tropical » (BioST 4126), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et des textes d'applications ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019, portant création de l'unité FR2041 intitulée « BioSécurité en Milieu Tropical » (BioST 4126), dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI, Madame Fabienne REMIZE directrice adjointe et Monsieur Matthieu LE CORRE directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrick MAVINGUI**, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSécurité en Milieu Tropical » (BioST 4126), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAVINGUI, délégation de signature est donnée à **Mme Anne BIALECKI** et **M. Hippolyte KODJA** professeurs à l'université de la Réunion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212743DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain MERMET, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212264DERCI du 5 juillet 2021 portant nomination de M. Alain MERMET aux fonctions de directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain MERMET**, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212744DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau Asie du sud-est à Singapour » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212581DERCI du 22 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Dominique BAILLARGEAT aux fonctions de directeur de l'unité MOY1681 intitulé « bureau Asie du Sud-Est » à Singapour, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique BAILLARGEAT**, directeur l'unité MOY1681 intitulée « Bureau Asie du sud-est à Singapour » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;



2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212752DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sylvie ROUSSET, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction des Données Ouvertes de la Recherche » (DDOR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) ;

Vu la décision DEC100176DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) ;

Vu la décision DEC132167DAJ du 18 juillet 2013 portant nomination de Madame Laurence EL KHOURI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) à compter du 1^{er} août 2013, en remplacement de Monsieur Francis ANDRE, appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172385DAJ du 10 août 2017 portant nomination de Mme Laurence EL KHOURI aux fonctions de directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) par intérim, à compter du 11 août 2017 en remplacement de M. Renaud FABRE ;

Vu la décision DEC182642DAJ du 15 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie ROUSSET aux fonctions de directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), à compter du 1^{er} novembre 2018 ;

Vu la décision DEC201922DAJ du 6 novembre 2020 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « direction information scientifique et technique(DIST) » sont remplacés par les mots « Direction des Données Ouvertes de la Recherche (DDOR) » ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Madame Sylvie ROUSSET**, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIST, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ROUSSET, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence EL KHOURI** directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ROUSSET et de Madame Laurence EL KHOURI, délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc ROUX**, Responsable administration et pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212754DR16

Délégation de signature consentie à Madame Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent CHAZALY aux fonctions d'adjoint de la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200782DAJ du 11 mars 2020 portant nomination de M. Laurent CHAZALY, aux fonctions de secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), en remplacement de Mme Marie-Claude LABASTIE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA, aux fonctions de secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), à compter du 1^{er} mai 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Mme Francesca GRASSIA**, secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca GRASSIA, délégation de signature est donnée **M. Laurent CHAZALY**, adjoint de la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212761DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnauld VASSEUR, Médecin-Coordonateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC100236DAJ du 5 octobre 2010, portant organisation nomination de M. Arnauld VASSEUR aux fonctions de Médecin coordonnateur national de la médecine de prévention (CNMP) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Arnauld VASSEUR**, Médecin-Coordonateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la CNMP, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld VASSEUR, délégation de signature est donnée à **Mme Simone MUNCH**, médecin coordinateur national adjoint de la médecine de prévention, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212771DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité UMR8053 intitulée « Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe » (CRPLC) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de *de* l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC192139INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

Vu la décision DEC192678INSHS du 3 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Justin DANIEL**, directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Justin DANIEL, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX** et **M. Fred RENO** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Justin DANIEL, Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, Fred RENO délégation de signature est donnée à **Mme Pascale CAMPUS**, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212773DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ORIVEL, directeur de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des Forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), dont le directeur est M. Eric MARCON et M. Jean-Christophe ROGGY directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201413INEE du 13 novembre 2020 portant nomination par intérim de M. Jérôme ORIVEL et de M. Stéphane TRAISSAC respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), en remplacement de M. Eric MARCON, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212537INEE du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Jérôme ORIVEL et de M. Stéphane TRAISSAC respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) », à compter du 1^{er} septembre 2021



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Jérôme ORIVEL**, directeur de l'unité UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, délégation de signature est donnée à **Messieurs Jean-Christophe ROGGY** et **Stéphane TRAISSAC** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ORIVEL, M. Jean-Christophe ROGGY et de M. Stéphane TRAISSAC, délégation de signature est donnée à **Madame Dominique CHAFFARD**, gestionnaire financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212774DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur **Matthieu LE CORRE**, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale dans les Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), dont la directrice est Madame Claude PAYRI et le directeur adjoint Monsieur Matthieu LE CORRE à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC193223DGDS du 19 décembre 2019, portant renouvellement de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), dont le directeur est Monsieur Matthieu LE CORRE, Madame Claude PAYRI directrice adjointe et Monsieur Emmanuel TESSIER directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Matthieu LE CORRE**, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu LE CORRE, délégation de signature est donnée à **Mme Claude PAYRI**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212775DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC101443INSU du 13 avril 2010, modifié, portant création de l'unité UMS3365 intitulée OSU-Réunion (OSU-RÉUNION), dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS ;

Vu la décision DEC121923INSU du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Pierre CAMMAS aux fonctions de directeur de l'unité UMS3365 intitulée « OSU-Réunion » (OSU-RÉUNION), à compter du 1^{er} septembre 2012 en remplacement de M. Yann COURCOUX démissionnaire ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3365 intitulée « OSU-Réunion » (OSU-RÉUNION), dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC193221DGDS du 19 décembre 2019, portant renouvellement de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion », dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS et Monsieur Jean-Lambert JOIN directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC2116321INSU du 17 mai 2021 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Lambert JOIN et portant nomination de Monsieur Laurent MICHON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers-REUNION » (OSU-R), à compter du 26 janvier 2021 ;



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pierre CAMMAS**, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS, délégation de signature est donnée à **M. Laurent MICHON**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS et M. Laurent MICHON par intérim, délégation de signature est donnée **Mme Aroul-Marie MARS**, assistante ingénieure, responsable administrative et financière de l'OSU-REUNION, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212787DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane BLANC, directeur de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC201636DAJ du 24 septembre 2020 portant nomination de Mme Carine CONSTANS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Vu la décision DEC210807DAJ du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BLANC aux fonctions de directeur de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), en remplacement de Mme Stéphanie THIEBAULT, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :
Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Stéphane BLANC**, directeur de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INEE, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BLANC, délégation de signature est donnée à **Mme Carine CONSTANS**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BLANC et de Mme Carine CONSTANS, délégation est donnée à **Mme Fabienne COUMERT**, chargée des affaires générales de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212794DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme HEURTAUX**, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212796DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CONTE, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), dont le directeur est M. Eric CONTE ;

Vu la décision DEC170875SHS du 29 mars 2017 portant modification de la décision DEC161226DGDS, relative à la création de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP) ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eric CONTE**, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212797DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie POZNER, directrice par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre d'Etudes Franco-Russe », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°070025SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de Moscou » ;

Vu la décision n° du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Moscou » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » dont le directeur est M. Vincent BÉNET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212531INSHS du 2 septembre 2021 portant nomination de Madame Valérie POZNER aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre d'Etudes Franco-Russe » à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 janvier 2022, en remplacement de M. Vincent BENET appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie POZNER**, directrice par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre d'Etudes Franco-Russe », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **2 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212799DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070040SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

Vu la décision DEC192180INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Mme Agnès DEBOULET aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de Mme Karine BENNAFLA appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Agnès DEBOULET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Agnès DEBOULET**, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès DEBOULET, délégation de signature est donnée à **Mme Hala BAYOUMI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212800DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070027SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC202166INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212809DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Makram ABBES, directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique (CEFREPA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070039SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales » (CEFAS)

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122795INSHS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) » ;

Vu la décision DEC171982INSHS du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Abbès ZOUACHE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) », à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Michel MOUTON appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018, et dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212893INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Makram ABBES aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Makram ABBES**, directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212812DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°090069SHS du 3 décembre 2009 portant création de l'USR n°3330 « Savoirs et mondes indiens » ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant pierre GRARD, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180074INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), pour la durée de l'unité ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Frédéric LANDY et M. Nicolas GRAVEL directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201260INSHS du 22 octobre 2020 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), en remplacement de M. Frédéric LANDY appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;



Vu la décision DEC210459INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212547INSHS du 2 novembre 2021 portant nomination de Madame Odile HENRY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (UMIFRE 20), antenne Centre des Sciences Humaines (CSH) New Delhi, en remplacement de Monsieur Nicolas GRAVEL appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Blandine RIPERT**, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **Mme Odile HENRY** directrice adjointe par intérim de l'USR 3330, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **Madame Visalakshi VASSOUDEVAYAR**, assistante de direction, ingénieure de recherche, gestionnaire et COFO de l'USR 3330, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **2 novembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212813DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090070SHS en date du 26 novembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122836INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie Orientale » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC192185INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Bernard THOMANN aux fonctions de directeur par intérim et Monsieur Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200397INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Bernard THOMANN aux fonctions de directeur et de M. Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;



Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard THOMANN**, directeur de de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard THOMANN, délégation de signature est donnée à **M. Pierre MIEGE**, directeur adjoint de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212815DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Maya COLLOMBON, directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UPR et des USR, et notamment de l'unité de service et de recherche n°USR3337 intitulée « Amérique latine » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Bernard TALLET ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201275INSHS du 22 septembre 2020 portant nomination de Madame Aliocha MALDAVSKY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », dont le directeur est M. Bernard TALLET en remplacement de Mme Evelyne MESCLIER appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la décision DEC210464INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de Madame Aliocha MALDAVSKY aux fonctions de directrice adjointe de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » (Institut François d'Etudes Andines), dont le directeur est M. Bernard TALLET à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212540INSHS du 26 juillet 2021 portant nomination de Madame Maya COLLOMBON aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulé Amérique Latine en remplacement de Monsieur Bernard TALLET, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2022

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Maya COLLOMBON**, directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maya COLLOMBON, délégation de signature est donnée à **Mme Aliocha MALDAVSKY**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maya COLLOMBON et de Mme Aliocha MALDAVSKY, délégation de signature est donnée à **M. Alejandro TORAL**, gestionnaire du CEMCA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212823DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé FRITZ, directeur de l'unité IRL2008 intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability – REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190304INEE du 16 juillet 2019 portant création de l'unité UMI2008, intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », dont le directeur est M. Hervé FRITZ et Mme Bianca CURRIE directrice adjointe, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq ans ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hervé FRITZ**, directeur de l'unité IRL2008, intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212825DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DIGUET, directeur de l'unité IRL2010 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Philippe DIGUET**, directeur de l'unité IRL 2013 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212826DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur William RENDU, directeur de l'unité IRL2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAn), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. William RENDU**, directeur de l'unité IRL 2013 intitulée « Archaeozoology in Siberia and central Asia » (ZooSCAn), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William RENDU, délégation de signature est donnée à **M. Sergei VASILIEV**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212846DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC141294INSMI du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sergueï NECHAEV**, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP »), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212849DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Norbert MAUSER**, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) » ; à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert MAUSER, délégation de signature est donnée à **M. Thorsten SCHUMM** directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212853DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis FERRIERE, directeur de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. Régis FERRIERE directeur par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Franck POUPEAU appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. François-Michel LE TOURNEAU directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu la décision DEC180289INSHS du 29 mars 2018 portant renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » et nomination de Monsieur Régis FERRIERE aux fonctions de directeur et de Monsieur François-Michel LE TOURNEAU aux fonctions de directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;



Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212897INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Sébastien ROUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » en remplacement de Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} février 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Régis FERRIERE**, directeur de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE, délégation de signature est donnée à **M. Sébastien ROUX** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE et M. Sébastien ROUX directeur adjoint par intérim, délégation de signature est donnée à **Mme Ruth GOSSET**, assistant ingénieur, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC212856DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis BENDEJACQ, de l'unité IRL3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172547INC du 3 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Jean-Yves DELANNOY et nomination par intérim de M. Denis BENDEJACQ aux fonctions de directeur de l'unité UMI3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS) à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu la décision DEC173056INC du 15 décembre 2017 portant nomination de M. Denis BENDEJACQ aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité UMI3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS) à compter du 1^{er} décembre 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC161221DGDS portant renouvellement de cette unité ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis BENDEJACQ**, directeur de IRL3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213644DR17

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), dont le directeur est M. Reynald Gillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Gillet, délégation de signature est donnée à M. Gwenaël Berthe, ingénieur d'études, Mme Nadine Gattet, ingénieure d'études, Mme Géraldine Le Provost, assistante-ingénieure et Mme Marie-Dominique Galibert, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172412DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/11/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC213647DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice par intérim de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308, intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), dont le directeur est M. Olivier Thébaud ;

Vu la décision DEC212308INEE du 21 septembre 2021 portant cessations de fonctions et nominations de Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice par intérim, de M. Matthieu Leprince, M. José Pérez et M. Pascal Le Floc'h, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, délégation de signature est donnée à M. Matthieu Leprince, professeur, M. Pascal Le Floc'h, maître de conférence, M. José Pérez Agundez, cadre de recherche et Mme Nathalie Coulon, IRTF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211046DR17 du 4 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/11/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211811DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3647 intitulée Invasions biologiques (InvaBio)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3647, intitulée Invasions biologiques (InvaBio), dont le directeur est M. David Renault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/10/2021

Le directeur d'unité

David RENAULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DE213453DR18

Décision portant délégation de signature à M. Christophe BIOT, Directeur du Groupement de Recherche GDR2095 intitulée ChémoBiologie (ChemBio), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Christophe BIOT, Directeur du Groupement de Recherche GDR2095, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

CNRS**Délégation Régionale Hauts-de-France**

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03 20 12 58 00

www.hauts-de-france.cnrs.fr



2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BIOT, Directeur du GDR2095, la délégation de signature est donnée à M. Boris VAUZEILLES, directeur adjoint, à Mme. Dominique GUIANVARCH, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 20 octobre 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER



DEC213275DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MELIN, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR8520 intitulée Institut de l'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;
- Vu** la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'UMR8520 intitulée Institut de l'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le Directeur est M. Thierry MELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Thierry MELIN, Directeur de l'UMR8520, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Directeur de l'UMR8520, la délégation de signature est donnée à M. Christophe LETHIEN, directeur adjoint, à M. Christophe DELERUE, directeur adjoint, et à M. Frédéric LEFEBVRE secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC200041DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 30 septembre 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER



¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

DEC213263DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de l'Unité Fédération de Recherche FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction, dont le Directeur est M. Thierry DENOEU ;

CNRS**Délégation Régionale Hauts-de-France**

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03 20 12 58 00

www.hauts-de-france.cnrs.fr

DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Thierry DENOEU, Directeur de l'unité FR3272, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — La décision DEC190536DR18 du 29 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} octobre 2021



Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC213258DR18

Décision portant délégation de signature à M. Etienne FARVACQUE, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR9221, intitulée Lille – Economie et Management (LEM) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;
- Vu** la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- Vu** la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'UMR9221, intitulée Lille – Economie et Management, dont le Directeur est M. Etienne FARVACQUE ;

CNRS**Délégation Régionale Hauts-de-France**

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03.20.12.58.00

www.hauts-de-france.cnrs.fr

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Etienne FARVACQUE Directeur de l'UMR9221, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne FARVACQUE Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HAY, technicienne, gestionnaire administrative, à Mme Farha BENSALIA, technicienne, et à Mme Marion ROMO, Ingénieure d'étude, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3 — La décision DEC211484DR18 du 26 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 30 septembre 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER



¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

DEC213487DR18

Décision portant délégation de signature à M. Marc LEFRANC, Directeur du Groupement de Recherche GDR2108 intitulé Approches Quantitatives du Vivant (AQV), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

CNRS**Délégation Régionale Hauts-de-France**

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03 20 12 58 00

www.hauts-de-france.cnrs.fr

DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Marc LEFRANC, Directeur du Groupement de Recherche GDR2108, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 3 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 25 octobre 2021



Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC213558DR20

Décision portant modification de la décision DEC200593DR20 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur **de l'unité** UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

Vu la décision DEC192569DR20 du 01/10/2019 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Vu la décision DEC200593DR20 portant modification de la décision DEC192569DR20 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC200593DR20 du 14/02/2020 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sosson, délégation de signature est donnée à M. Gilles Metris, astronome, M. Boris Marcaillou, maître de conférence, Mme Sandrine Bertetic, ingénieure d'études et à Mme Fabienne Graglia, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/10/2021

La déléguée régionale
Aurélie Philippe



DEC210585INSU

Décision portant fermeture de l'unité mixte de service n°3465 intitulée « *Flotte océanographique Française* » (FOF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3465 intitulée « *Flotte océanographique Française* » et nommant M Olivier LEFORT ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut national des sciences de l'univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'unité mixte de service n°3465 intitulée « *Flotte océanographique Française* » fermera le 31 décembre 2018.

Article 2

À compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M Olivier LEFORT en qualité de directeur de ladite unité.

Article 3

À compter de cette même date, l'intégralité des biens, des droits et obligations de ladite unité seront repris par l'IFREMER et par la SNC52 intitulée « GPT Gestion navires recherche-GENAVIR », les bateaux de station demeurent au CNRS.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/11/2021



Le Président - Directeur Général
Antoine Petit

DEC213532 DR12

Décision relative au tarif des produits de l'unité IBDM UMR7288 intitulée Microscopie électronique.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC212452DAJ en date du 16 Juillet 2021 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision n° DEC212453DAJ en date du 16 Juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs à l'heure des prestations de microscopie électronique réalisées par l'IBDM UMR7288 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2022.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 Novembre 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



ANNEXE TARIFAIRE

Laboratoire	IBDM UMR7288
Plateforme	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE

Type microscope	Coût horaire (heure) HT				
Microscopes	T1	T1 bis	T2	T3	T4
FEI TECNAI	585,26 €	557,39 €	290,37 €	90,44 €	82,59 €
FEI TENEO	1 549,19 €	1 475,42 €	1 208,40 €	63,13 €	32,57 €
ULTRAMICROTOMES	330,57 €	314,83 €	47,81 €	42,59 €	25,82 €

Type de Tarif	Type de Client
T1 Coût complet + marge 5%	Clients externes privés
T1 bis Coût complet sans marge	Clients externes privés avec une collaboration scientifique avec une équipe de l'IBDM
T2 coût complet hors dépenses de personnel permanent (PP)	Clients publics hors laboratoires académiques français
T3 coût complet hors : PP, amortissement, et PPE	Utilisateurs académiques français hors ceux indiqués dans le T4
T4 Coût complet hors : PP, amortissement, PPE et frais d'infrastructure (surface bureau)	Equipes internes IBDM et équipes des unités de recherche entrant dans le périmètre PICSL (à ce jour : IBDM, CIML, INMED, IMM, IF)



DEC213617 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER – Plateforme IPAM – Plateau IRCM

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateforme IPAM –Plateau IRCM sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/11/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Tarification Simplifiée
UAR 3426 BIOCAMPUS

IPAM - PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME
Plateau IRCM

Date de prise d'effet : 01/11/2021

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
IPAM IRCM 1	Bioluminescence	Heure	54,00 €	110,58 €	132,69 €
IPAM IRCM 2	SPECT-CT	Heure	85,00 €	174,06 €	208,87 €
IPAM IRCM 3	CT	Heure	52,00 €	106,48 €	127,78 €
IPAM IRCM 4	Analyse SPECT-CT	Heure	18,00 €	36,86 €	44,23 €
IPAM IRCM 5	Radionucléide	Radionucléide	10,00 €	20,48 €	24,57 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- **SupAgro** Montpellier.

DEC213717 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER – Plateforme MRI (Montpellier Ressources Imagerie)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateforme MRI (Montpellier Ressources Imagerie) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 204-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25/11/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Tarification auditable UAR 3426 BIOCAMPUS Plateforme MRI

Prise d'effet : 01/10/2021

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P1	Loupe, vidéomicroscope de base	Heure	5.36 €	22,32 €	22,32 €
P2	stations analyse d'images	Heure	7.29 €	35.77 €	35.77 €
P3	Microscope champ plein motorisé, vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	15.66 €	55.41 €	55.41 €
P3-Timelapse*	Vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	3.92 €	13.85 €	13.85 €
P4	Cytomètre analyseur de base, Microdissecteur laser	Heure	21.78 €	59.44 €	59.44 €
P5	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base, scanner de lames	Heure	17.47 €	82.24 €	82.24 €
P5-Timelapse*	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base	Heure	4.37 €	20.56 €	20.56 €
P6	Cytomètre analyseur intermédiaire, trieur de base	Heure	25.68 €	50.75 €	50.75 €
P7	Microscope confocal (HCS inclus), STED, MEB, microscope à illumination structurée, Tomographe à rayons X	Heure	37.04 €	101.89 €	101.89 €
P7-Timelapse*	Microscope confocal (HCS inclus), MEB, microscope à illumination structurée	Heure	9.26 €	25.47 €	25.47 €
P8	Cytomètre avancé (trieur, imageur)	Heure	48,99 €	131.03 €	131.03 €

*: **tarif timelapse** appliqué sur les expériences de nuit 19h-8h et le week-end (1/4 de tarif) et sur certains équipements.

Une réduction sera appliquée systématiquement (dont heures « timelapse ») :

- 5% sur P1 à P8 si la commande est > à 1000€ HT
- 10% sur P1 à P8 si la commande est > à 2500€ HT

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
ME Echantillon	Microscopie électronique - échantillons	échantillon	48.60 €	465.53 €	465.53 €
ME Observation TEM	Microscopie électronique - Observation échantillon	heure	68.79 €	2 237.99 €	2 237.99 €
HCS Consommable	Criblage -Consommable	échantillon	14.64 €	38.93 €	38.93 €
HCS Robot	Criblage - Robot	heure	523.23 €	1162.95 €	1162.95 €
Expertise	Criblage - Expertise	heure	21.02 €	552.27€	552.27€

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- **SupAgro** Montpellier.

DEC212100 DR14

Décision relative au tarif de la plateforme ECELLFRANCE de l'UMR5070 intitulée Géroscience and Rejuvenation research center in Toulouse (RESTORE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme EcellFrance de l'UMR5070 intitulée RESTORE sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juin 2021

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse le 002/06/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
le délégué régional
Christophe Giraud



CNRS Délégation Occitanie Ouest

date d'effet : 01/06/2021

Laboratoire	UMR RESTORE-3629
Plateforme	ECELLFRANCE

TARIFS	PRIX DE VENTE UNITAIRE € HT	PRIX DE VENTE UNITAIRE € TTC
T1-Client CNRS avec financement national public	399,00 €	399,00 €
T2-Client autres établissements publics français avec financement national public	423,00 €	507,60 €
T3-Clients privés ou étrangers	849,35 €	1 019,22 €

*T2 : Tarifs à appliquer dans le cadre du contrat de
collaboration ECELLFrance (EFS et CTSA +consortium)*

DEC211160 DR14

Décision relative au tarif des produits de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des dix plateformes et services de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2 :

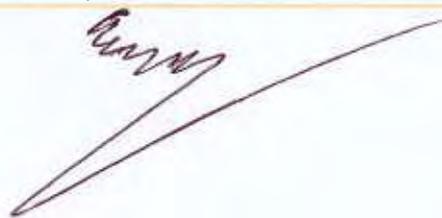
Cette décision abroge la décision tarifaire n° DEC201460DR14 du 30 juillet 2020.
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2021

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse le 06/05/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
le délégué régional
Christophe Giraud



TARIFICATION G.E.T. 2021

ATELIER ROCHES	Lame simple	polie	petite section	grande section	DFP (double face polie)	Polissage seul	Poli léger
Tarif interne: concerne labos OMP+ équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	8,00 €	15,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	7,00 €	4,00 €
Tarif ext 1 (autres labo et académique : hors OMP)	14,00 €	20,00 €	13,00 €	15,00 €	30,00 €	15,00 €	10,00 €
Tarif ext 2: organismes privés	22,00 €	40,00 €	20,00 €	25,00 €	60,00 €	ND	ND

SERVICE MEB	prix/heure HT
Tarif interne : concerne labos OMP+ équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	10,00 €
Tarifs extérieurs (labo hors omp+ privés)	45,00 €

SERVICE RX/diffractometres	D8-Prix HT	D2-Prix HT
Tarif interne: concerne labos OMP+ équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	8,00 €	3,00 €
Tarifs publics: autres labos hors OMP	29,00 €	22,00 €
Tarifs privés	168,00 €	115,00 €

SERVICE GCIRMS	Mesure analyse R&D	Echantillon analyse d13C MeHg
Tarif A interne: labos OMP qui cotisent à la plateforme+ équipes de recherche affectées ou recueillis au labo	10,00 €	30,00 €
Tarif B interne (autres labo OMP qui ne cotisent pas à la plateforme)	15,00 €	70,00 €
Tarif ext public (autres laboratoires hors OMP)	45,00 €	150,00 €
Tarif ext prive(organismesprivés)	100,00 €	1 500,00 €

SALLE BLANCHE G.E.T.	prix à l'heure HT
Tarif interne (labos convention avec GET ou dans cadre de collaboration scientifique:membre GET impliqué dans le projet + équipes de recherche affectées ou recueillis au GET)	7,20 €
Tarifs extérieurs (labo hors convention français ou étrangers)	14,40 €
Tarifs spéciaux (organismes privés)	ND (fonction demande+temps+ appareils utilisés)= sur devis

Tarif interne:collaboration avec laboratoire TRACE UMR5608- IRAP- LABOS OMP-ECOLAB

SERVICE CHIMIE	PRIX UNITAIRE/ANALYSE		
	labos GET + OMP : équipes recherche affectées ou recueillis dans labos OMP+GET	organisme Public	Organisme PRIVE
SAA FLAMME	1,40 €	1,40 €	3,50 €
SAA FOUR	4,00 €	4,00 €	10,00 €
COD	1,20 €	1,20 €	3,00 €
C/S	3,00 €	3,00 €	7,50 €
CHROMATO	2,20 €	2,20 €	5,50 €
Si	0,70 €	0,70 €	1,75 €
PO4	0,70 €	0,70 €	1,75 €
B	0,70 €	0,70 €	1,75 €
TITREUR	0,50 €	0,50 €	1,25 €

PLATEFORME MERCURE	PRIX UNITAIRE/ANALYSE		
	labos GET +OMP :équipes recherche affectées ou recueillis dans labos OMP+GET	organisme Public	Organisme PRIVE
AFS	0,968 €	3,50 €	34,00 €
AFS BC	3,146 €	3,50 €	8,80 €
AMA	2,20 €	2,50 €	41,00 €
DMA	2,20 €	2,20 €	40,00 €
Préparation spéciation	8,742 €	9,90 €	43,40 €
prép. Spéciation eau de mer	10,60 €	10,70 €	50,80 €

SERVICE ICP OES	TARIF/HEURE/HT
Tarif interne:équipes recherche affectées ou recueillis dans labo GET	40,00 €
Tarif labo omp	40,00 €
Tarifs extérieurs (labo PUBLIC hors omp)	60,00 €
Tarif organismes privés	80,00 €

SERVICE BOYAGE ET SEPARATION MINERALE	BROYAGE	SEPARATION MINERALE LIQUEURS
TARIF INTERNE	2 €	12,00 €
TARIFS EXTERNE 1 (labo autres qu omp)	50 €	100,00 €
Tarifs externe 2 (AUTRES ET PRIVÉS)	75 €	200,00 €

SERVICE DATATION THERMOCHRO 31	prép. He sur apatite	prép. TF sur apatite	dégazage He seul	Datation He apatite *3	datation TF apatite *4	Prép. He autres minéraux	Prép.TF autres minéraux	Datation He autres minéraux *3	Datation TF autres minéraux *4
Tarifs Interne*1	10,00 €	15,00 €	20,00 €	60,00 €	100,00 €	10,00 €	20,00 €	100,00 €	175,00 €
Tarifs Externe	15,00 €	20,00 €	30,00 €	280,00 €	430,00 €	15,00 €	30,00 €	500,00 €	670,00 €
Tarifs Privé	40,00 €	60,00 €	80,00 €	500,00 €	800,00 €	20,00 €	70,00 €	800,00 €	1 000,00 €
TOTAL SA *2 pour 25 échantillons	x	x	x	150,00 €	x	x	x	x	x
TOTAL SA au-delà de 25 échant.	x	x	x	300,00 €	x	x	x	x	x

legende: *1-tarif get/omp :concerne tous les membres permanents ou non perm.du get et des laboratoires de l'OMP

*2-modalités du ctt de prestation de service pour 1 durée de 7 ans à compter de 2016 entre TOTAL SA , le cnrs , l'ird et ups (ref cnrs:101785/ref:ird 303987/00 - ref TOTAL D53008 -ref TOTAL EP R&D FR00007616

*3-Pour 3 duplicatas par échant.

*4- pour 2 montages par échant.

Plateforme METATRON - UPR 2001 SETE
SYNTHÈSE TARIFAIRE

Date d'effet: 01/10/2021

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES				Clients académiques/Universitaires Etrangers	TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES RÉALISÉES PAR LA PLATEFORME
		Avec financement national public		Avec financement privé ou international			
		CNRS	Autres établissements	CNRS	Autres établissements		
METATRON	Cage	107,55	115,08	218,03	233,30	236,93	331,70

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC213348DR14

Décision relative au tarif des produits et prestations de la plateforme METATRON de l'UPR 2001 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC04115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme METATRON de l'UPR 2001 intitulée **Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE)**

Sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/10/2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07/10/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

Christophe Giraud



DEC213547DRH

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n° 2, compétente à l'égard des chargés de recherche

Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la déclaration susvisée, la mention « Mme Caroline HABOLD Représentante SNCS-FSU » est remplacée par la mention « M. Thierry CHANELIERE CRCN Représentant SNCS-FSU »

Article 2

A l'article 1^{er} de la déclaration susvisée, la mention « M. Thierry CHANELIERE Représentant SNCS-FSU » est remplacée par la mention « M. Cédric HUGREE CRCN Représentant SNCS-FSU »

Article 3

Ces nominations prennent effet à la date de signature de la présente décision.

Fait à Paris, le 29 octobre 2021

Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC213439DRH**

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 18 mai 2021 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

ARTICLE 1 L'article 1er de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
	Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	
M.	HOUSSIN	Laurent
	Institut des sciences humaines et sociales	
Mme	EFFOSSE	Sabine
Mme	MUSSO	Sandrine
Mme	POR	Katalin

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
	Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	
M.	AVOINE	Gildas
M.	BABOULIN	Marc

ARTICLE 2 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche Scientifique.

Fait à Paris, le **28 OCT. 2021**

Pour le Président-Directeur général

Le Directeur des Ressources Humaines,
Hugues de LA GAUDIERE



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC212220DRH****Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2021**

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 26 avril 2021 ;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom d'usage	Prénom	Section	Grade	Code Unité		DR
SCHAFFER	Arthur	1	DR1	UMR9012	Orsay	4

Institut de physique

Nom d'usage	Prénom	Section	Grade	Code Unité		DR
SHLOSMAN	Semen (Senya)	2	DR	UMR7332	Marseille	12

Article 2

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut des sciences biologiques

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR	Institut
DUMAS	Philippe	20	UMR7104	Illhirsch Graffenstaden	10	INSB

Institut des sciences humaines et sociales

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR	Institut
BOURDEAU	Michel	35	UMR8590	Paris	1	INSHS

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **23 JUIN 2021**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



DEC213574DRH

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n° 1, compétente à l'égard des directeurs de recherche

Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision susvisée, la mention « M. Martin GIARD Représentant SGEN-CFDT Recherche » est remplacée par « M. Marc de BOISSIEU DR1 Représentant SGEN-CFDT Recherche »

Article 2

A l'article 1^{er} de la déclaration susvisée, la mention « M. Marc de BOISSIEU Représentant SGEN-CFDT Recherche » est remplacée par « M. Cédric HUGREE DR1 Représentant SNCS-FSU »

Article 3

Ces nominations prennent effet à la date de signature de la présente décision.

Fait à Paris, le 5 novembre 2021

Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LAUSRAUDIERE



DEC213515DAJ

Décision portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE

Article 1^{er} – Missions

1.1 La Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) a pour missions de garantir la régularité des opérations de recettes et de dépenses ainsi que la fidélité et la cohérence des informations financières et comptables.

Elle s'assure notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures mises en place par l'établissement.

La DCIF n'intervient en aucune façon sur des domaines relevant de l'opportunité.

1.2 La DCIF a en charge :

- La mise en place des crédits auprès des entités dépensières dès la notification de leurs montants par l'ordonnateur ;
- La prise en charge et le recouvrement des recettes ;
- La prise en charge et le paiement des dépenses ;
- Le maniement des fonds et des mouvements de disponibilités ;
- La qualité de l'information financière ;
- La bonne application des règles et des principes budgétaires et comptables.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information ainsi que l'administration des données.

1.3 La DCIF anime et coordonne le réseau des agents comptables secondaires, chefs des services financiers et comptables (SFC) des délégations régionales.



Article 2 – Composition

La DCIF comprend :

2.1 La direction

La direction de la DCIF est assurée par l'agent comptable principal du CNRS qui, en qualité de comptable public, est soumis aux dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et à celles de l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963.

2.2 Le pôle « Audit de la conformité financière et comptable »

Le pôle « Audit de la conformité financière et comptable » est directement rattaché à l'agent comptable principal, directeur de la DCIF. Ses interventions sur place dans les SFC visent à donner l'assurance raisonnable que les états financiers produits par la DCIF sont réguliers et sincères et qu'ils sont conformes aux principes comptables et aux réglementations applicables au CNRS.

A cet effet, le pôle s'assure que l'ensemble des processus concourant à la production de l'information financière et comptable est assorti des contrôles adéquats et pertinents et correctement appliqué et mis en œuvre.

Le pôle fait toute proposition concourant à l'amélioration de l'information financière et à sa mise à disposition.

Il veille également au respect des directives données par la direction générale et l'agent comptable du CNRS en matière d'exécution et de justifications des contrats européens.

2.3 Le Département du suivi financier et de la qualité de l'information (DSFQI)

Le Département du suivi financier et de la qualité de l'information (DSFQI) a en charge l'ensemble des processus liés à l'exécution du budget. Il produit dans les délais et formes convenus, des données et états de synthèse réguliers, sincères et fidèles.

Le département comprend six services :

Trois à compétence « transverse » :

Service des comptabilités et de la communication financière (S2CF)

Service de la comptabilité budgétaire (SCB)

Service de la maîtrise des risques et audits (SMRA)

Trois à compétence « métier » :

Service de la recette et du recouvrement (S2R)

Service central de la paye (SCP)

Service central du traitement de la dépense (SCTD)

Le Service des comptabilités et de la communication financière (S2CF) a en charge :

Le recensement et la comptabilisation des provisions pour risques et charges en liaison avec les autres directions fonctionnelles du CNRS ;

La tenue des comptes ;

La confection des documents de synthèse (et/ou états réglementaires) relatifs à la situation financière, patrimoniale et fiscale de l'établissement ;

Le maniement des fonds et le suivi des comptes de disponibilités ;

La conservation des pièces justificatives des opérations et des documents budgétaires et comptables ;

Le contrôle de la qualité de la dépense flux 1 et flux 2.



Il s'assure, en matière de patrimoine, de la conservation des droits, privilèges et hypothèques ainsi que de la conservation des actifs dont il tient la comptabilité. A ce titre, il veille notamment au recensement, à l'actualisation et à la valorisation des immobilisations de l'établissement.

Le Service de la comptabilité budgétaire (SCB) a en charge :

- La mise en place dans le système d'information de l'ensemble des crédits budgétaires des budgets initiaux et rectificatifs de l'établissement ;
- La réalisation de toutes les opérations techniques relatives à l'optimisation de la consommation des crédits budgétaires ;
- L'élaboration des états réglementaires relatifs à l'exécution budgétaire de l'établissement ;
- L'analyse des flux de trésorerie sur les opérations budgétaires ;
- La mise en œuvre du contrôle interne budgétaire sur le volet de la qualité de l'information financière.

Le Service de la maîtrise des risques et audits (SMRA) identifie et alerte sur les événements de toute nature, susceptibles d'altérer la capacité de l'établissement à atteindre les objectifs fixés et respecter les procédures et contrôles prévus.

Il a en charge :

La maîtrise des processus budgétaires et comptables, concourant à la production et à la fiabilisation de l'information. Il s'assure notamment, à partir de cartographies de risques, de la formalisation des règles de gestion et des procédures ainsi qu'à leur diffusion et à leur bonne compréhension par l'ensemble des acteurs concernés. Il veille et participe à la mise en œuvre d'un contrôle interne efficient. Il suit l'actualisation des règles de l'établissement au regard de l'évolution de la réglementation financière, fiscale et comptable (nationale ou européenne) applicable au CNRS. Il initie, en outre, l'ensemble des procédures susceptibles de moderniser et/ou de rationaliser l'exercice de la fonction financière et comptable de l'établissement.

Les activités d'audit : le SMRA coordonne et supervise le réseau des auditeurs régionaux. Il pilote les activités d'audit des agents comptables secondaires (ACS) au sein des laboratoires de recherche et valide le plan d'audit.

Le Service de la recette et du recouvrement (S2R) a en charge l'exécution et le recouvrement des recettes quelles que soient leurs natures ou leurs origines.

Il veille à l'enregistrement exhaustif des droits dans le système d'information. Il contrôle les autorisations de percevoir les recettes et s'assure du recouvrement diligent des créances.

A chaque fin de période, le S2R s'assure du bon enregistrement des créances douteuses ou litigieuses et de la constatation de leurs dépréciations.

Il effectue également un suivi du contrôle interne des opérations liées à l'exécution et au recouvrement des recettes.

Le Service central de la paye (SCP) a en charge les opérations financières et comptables relatives à la rémunération des personnels employés par le CNRS.

Il assure le contrôle interne des opérations liées à la paye. Il procède à la comptabilisation et au règlement des dépenses de personnel (principal et charges connexes) et établit les déclarations sociales et fiscales conformément aux indications fournies par les services gestionnaires de l'organisme.

Il constate les indus sur rémunérations dont le suivi du recouvrement est assuré par le service de la recette et du recouvrement.



Le Service central du traitement de la dépense (SCTD) a en charge la dématérialisation de la chaîne de la dépense.

Il est composé d'un pôle « Traitement de la dépense », fonction d'exploitation, plateforme de traitement des factures et, d'un pôle « Pilotage de la dépense », fonction de pilotage national de la qualité des opérations de la chaîne de la dépense.

Ses activités portent sur :

- Le traitement de l'ensemble des factures des fournisseurs ;
- La sécurisation des paiements de l'établissement ;
- Le pilotage de l'activité de dépense (reporting, suivi du contrôle interne, gestion de la monétique).

2.4 Le Département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI)

Le Département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) a en charge, dans le domaine des compétences de la DCIF :

La maîtrise d'ouvrage (MOA) des systèmes d'information financiers, notamment pour ce qui concerne l'optimisation des outils déployés et l'adéquation des solutions informatiques aux besoins de l'établissement.

L'administration des données de façon à garantir la qualité de la saisie des événements de gestion, le traitement des données et de la restitution de l'information dans les formes et les délais attendus.

Il assure ses missions en coordination avec les autres maîtres d'ouvrage de l'établissement et en liaison étroite avec la direction des systèmes d'information (DSI) du CNRS, responsable de la maîtrise d'œuvre.

L'organisation du DTDSI est directement liée aux besoins d'évolution du système d'information du CNRS et à son maintien en condition opérationnelle. Pour ce faire, elle s'articule autour de chefs de projets organisés en trois blocs :

Un pôle « référentiels » avec des chefs de projet en charge du maintien des référentiels du système d'information Finance (fournisseurs, centres financiers, plan comptable, acronyme, etc.).

Un pôle « solutions » avec des chefs de projet en charge de la coordination avec la DSI des actions à réaliser dans le système d'information Finance.

Un pôle « domaines fonctionnels » avec des chefs de projet en charge des évolutions SI sur les processus métiers correspondants.

2.5 La cellule d'animation de la filière financière et comptable

En liaison avec les départements de la DCIF, la cellule d'animation de la filière financière et comptable a en charge l'animation du réseau de correspondants financiers.

Ses principales missions visent à :

Homogénéiser les pratiques et mutualiser les compétences financière et comptable quels que soient les niveaux concernés (siège, délégations régionales ou unités de recherche) ;

Assister les utilisateurs des systèmes d'information du domaine financier et comptable ;

Former les personnels et diffuser les bonnes pratiques.



Article 3 – Abrogation

La décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière est abrogée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213572DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre des évènements organisés par la délégation Île-de-France Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis pour les évènements organisés par la délégation Île-de-France Villejuif :

Monsieur Bertrand Couroble ;

Monsieur Raphaël Do ;

Monsieur Anthony Duval.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 novembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC213660DR01

Décision portant habilitation d'un agent aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la Cérémonie des Talents CNRS 2020 et 2021 de la circonscription CNRS Île-de-France Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bamba Lancine de la société S3M Sécurité est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire lors de la Cérémonie des Talents CNRS 2020 et 2021 de la circonscription CNRS Île-de-France Villejuif.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 22 novembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC213689DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la cérémonie du Cristal collectif du CNRS de la circonscription Île-de-France Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire lors de la cérémonie du Cristal collectif du CNRS de la circonscription Île-de-France Villejuif :

Monsieur Ammar ABEDDOU ;

Monsieur Mamadou SYLLA.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 23 novembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC212030INSHS

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSEER)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement des UMR et notamment de l'UMR n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSEER) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2021, les dispositions relatives aux établissements tutelles de l'UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche sont modifiées comme suit :

- Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE
- Tutelles secondaires : ENSA PARIS-MALAQUAIS, ENSA PARIS LA VILLETTE, ENSA PARIS-BELLEVILLE, ENSA PARIS EST

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213575DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « Maîtriser les risques juridiques au CNRS »

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Lorna KIERSZENBLAT-QUEMERE est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire au cours de l'ANF « Maîtriser les risques juridiques au CNRS ».

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 novembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC213546DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8030 intitulée Génomique Métabolique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8030 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8030.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus,
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 octobre 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC213609DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR8628 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8628.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/11/2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC213332INSHS

Décision portant nomination de Mme Elena Vezzadini aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8171 intitulée « Institut des mondes africains - IMAf ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée « Institut des mondes africains - IMAf » et portant nomination de Mme Fabienne Samson aux fonctions de directrice et de M. Hervé Pennec aux fonctions de directeur adjoint de cette unité mixte de recherche

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les procès-verbaux du conseil de laboratoire de l'IMAf en date du 6 mai 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 15 mars 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Hervé Pennec, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée « Institut des mondes africains - IMAf ».

II. A la date du 31 août 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Fabienne Samson, en qualité de directrice de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Elena Vezzadini, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 NOV. 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC213071INSHS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui à la recherche n°2999 intitulée « Unité support Études asiatiques ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181910DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2999 intitulée « Unité support Études Asiatiques » et nomination de Mme Aurélie Varrel aux fonctions de directrice de l'unité.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2021, l'intitulé de l'unité d'appui à la recherche n° 2999 est modifié comme suit :
« Unité support aux Études Aréales »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

02 NOV. 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213665DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE intitulée UMR5138

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE,

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 6 membres élus

Collège Chercheurs / Enseignants chercheurs : 3 élus

Sous-collège chercheurs et enseignants chercheurs : 2

Sous-collège Doctorants : 1

Collège ITA : 3 élus dont 1 élu représentant le Ministère de la Culture et 1 élu représentant l'INRAP

- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet au 15 octobre 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 novembre 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC213557DR07

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 6 membres élus :

Titulaires

Hamid AIT MOUHEB (STL)
Anne DIDIER DE SAINT AMAND (SFC)
Christian GUITTAT (SSI)
Virginie HERVE (SPV)
Sophie IACOVELLI (AG)
Noëlla ROCHA (SRH)

Suppléants

Carole SAUCE (SRH)
Thomas NOIRIE (SFC)
Hélène MBAREK (SRH)
Dalila BRAHMI (SFC)
Christine FABRE (SFC)

- 4 membres nommés :

Cindy ARMAND (COM)
Peggy BARRIER (SMP)
Hélène GLEMOT (SPS)
Elodie MICOUD (SRH)



La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri



DEC213756DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5253 Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM), M. Sébastien BLANQUER pour le moment de convivialité organisé dans la grande salle de réunion du bâtiment Balard, le 10 Décembre 2021 à la suite de la soutenance de thèse de M. Nicolas TOSHIKJ et le 13 Décembre 2021 à la suite de la soutenance de thèse de M. Thomas BROSSIER.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 Novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC212433DR16

Décision portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès l'USR 3456 LEEISA - Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision tarifaire DEC151230DR16 du 15 janvier 2015.

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision DEC111954DR16 du 28 juin 2011 modifiée instituant la régie d'avances et de recettes auprès de l'USR 3456 CNRS Guyane,

Vu, la décision n°DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription de Paris Michel-Ange,

DECIDE :**Article 1^{er} – Institution de la régie**

- I. Il est institué auprès de l'USR 3456 LEEISA – Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens une régie d'avance et de recettes permanente à partir du 01/10/2021.
- II. Cette régie est installée en Guyane Française au Centre de Recherche de Montabo, 275 route de Montabo - BP 70620- à Cayenne.
- III. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées.

Article 2 – Compte de dépôt de fonds

Le régisseur conserve le compte de dépôt de fonds n°00001005196/65 ouvert auprès de la DRFiP de Guyane

Article 3 – Recettes encaissées

Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes :

- Hébergement et restauration au camp des Nouragues
- Hébergement à la maison OHM à Saint Georges de l'Oyapock

selon les modes de règlements suivants :

- numéraire
- chèque
- virement

Article 4 – Montant de l'encaisse

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 10.000,00€.

L'encaisse est constituée de l'ensemble des recettes encaissées par le régisseur, tous moyens de paiement confondus.

Article 6 – Encaissements en numéraire

Lorsque les recettes sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie à l'usager un ticket, ou à défaut, une quittance.

Article 7 - Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard trois jours après leur réception par le régisseur.

Article 8 – Versement des recettes en numéraire

Les recettes encaissées en numéraire sont versées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard trois jours après leur réception par le régisseur.

Article 9 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable dès que le montant des encaissements dépasse le montant de l'encaisse et au minimum une fois par mois.

Article 10 – Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie

I. Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes :

- Les dépenses non immobilisées de matériel et de fonctionnement

II. Le montant maximal des dépenses de matériel et de fonctionnement susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie est fixé à 2.000€ par opération.

Article 11 – Modes de paiement

Le régisseur effectue le paiement des dépenses par :

- Virement,
- Numéraire, dans la limite de 300€ par montant unitaire de dépense,
- Chèque.

Article 12 – Montant de l'avance

Le montant prévisible des dépenses annuelles à payer par le régisseur¹ est de 32.000,00 €.

Le montant de l'avance consenti au régisseur s'élève à 8.000,00€.

Article 13 – Pièces justificatives

Les pièces justificatives des dépenses et des recettes sont remises à l'agent comptable secondaire du CNRS tous les mois et au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement ou d'encaissement.

Article 14 – Cautionnement

Le régisseur est assujéti à un cautionnement.

Article 15 – Indemnité de responsabilité

Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019².

Article 16 – Responsabilité du régisseur

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

¹ Selon l'instruction juridique commune du 12/05/2021 (BOFIP-GCP-21-0038 du 25/05/2021 p. 122) : « A l'appui des propositions concernant la fixation du montant maximum de l'avance, doit être joint un état faisant ressortir par nature d'opération le montant des dépenses annuelles à payer par la régie »

² Non cumulable avec l'IFSE

Article 17 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Aucun mandataire n'est désigné en raison de la taille de l'unité et parce que cela n'engendre aucune difficulté de fonctionnement.

Article 18 – Abrogation

La décision DEC111954DR16 du 28 juin 2011 modifiée instituant la régie d'avances et de recettes auprès de l'USR 3456 CNRS Guyane est abrogée à compter du 01/10/2021.

Article 19 – Dispositions finales

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Paris Michel-Ange sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7/09/2021

La Déléguée régionale,

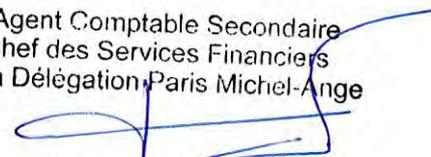
La Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange



Isabelle LONGIN

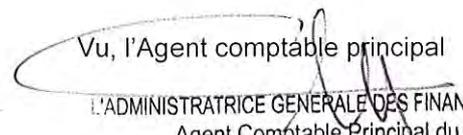
Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

L'Agent Comptable Secondaire
 Chef des Services Financiers
 de la Délégation Paris Michel-Ange



Catherine FAUCHET

Vu, l'Agent comptable principal



L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 Agent Comptable Principal du CNRS
 Directrice des comptes et de l'information financière

Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC213584DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1605 Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213750DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1632 Mme Caroline ROMET, Mme Marguerite MATONDO et Mme Isabelle COURTHIAL-BIEDER.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213582DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1600, M. Mahdi NEDDAF de la société S3M.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213220DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'INSHS Mme PTASZYNSKI Martina et Mme CHAUCHE Mayssa.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/09/2021

Isabelle LONGIN



Déleguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213648DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1632 Mme Laurence SOLA, Mme Monika NOUVELOT et Mme Guénima ZIOUI.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213649DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité INS1618 Mme Cathy GREY et Mme Caroline HELLO.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213221DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité INEE – INS1650 Mr NEDDAF Mahdi de la Société S3M.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2021

Isabelle LONGIN



Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213513DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3343.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25/10/2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle Inguscio



DEC213531DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



DEC213498DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6004.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



DEC213511DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3556.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/10/2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle Inguscio



DEC213509DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6457.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



DEC213528INSB

Décision modifiant la décision n° DEC212287INSB **fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).**

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC212287INSB fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2021, l'annexe 2 de la décision n° DEC212287INSB susvisée, présentant la liste des unités dans lesquelles les agents CNRS (placés dans les situations d'emplois définies à l'annexe 1 de cette même décision) sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes est modifiée ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes ont été ajoutées :

Situation d'emploi : Interventions spécifiques sur animaux
Délégation régionale : Occitanie Est
Code unité : UMR9002 – Directeur Philippe PASERO
Institut de Génétique Humaine (IGH)

Article 2

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2021

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2021

André LE BIVIC
Directeur de l'Institut des sciences biologiques



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Novembre 2021
ISSN 1148-4853

